TARIFS VALABLES AU 24/10/07

LES TARIFS DES OFFRES BOX ADSL



SFR

53661 - SFR - SA au capital de 1 343 454 771,15 € RCS Paris 403 106 537 - Tarifs au 24/10/07

papier recyclé

DÉTAILS DE L' OFFRE BOX ADSL + MOBILE

	ELIGIBILITÉ	SOUSCRIPTION / RÉSILIATION
BOX ADSL + MOBILE 29,90€ en zone dégroupée jusqu'à 20 Méga 34,90€ en zone non dégroupée jusqu'à 8 Méga Box ADSL incluse	Série limitée valable jusqu'au 22/01/08 et réservée aux titulaires d'un abonnement SFR (hors Forfaits Bloqués, SFR Entreprises, SFR Accès, option carte jumelle, Forfait ABC, Forfait Internet mobile et Forfait SFR connect). Sous réserve d'éligibilité géographique et technique.	Option sans engagement. Frais de résiliation : 49€ Lors de la résiliation, il faut effectuer la restitution des équipements SFR sous peine de facturation.
= **HAPPY ZONE** Appels illimités 24h/24 et 7j/7, vers tous les fixes en France et ceux de 42 destinations internationales Happy Zone, avec votre mobile, de chez vous et autour de chez vous. (Liste des 42 destinations Internationales en page 12.)	Sous réserve d'éligibilité de l'adresse. Service disponible uniquement pour le titulaire de la ligne SFR. L'adresse déclarée pour Happy Zone doit-être identique à celle de Box ADSL + mobile	L'option HAPPY ZONE est disponible : - soit au moment de la souscription à Box ADSL + Mobile, y compris en espace SFR. - soit a posteriori via le Service Client ADSL. Dans le cadre de l'option Box ADSL + Mobile, l'option Happy Zone est souscriptible et résiliable auprès du Service Client ADSL.
+ **BOX ADSL** **INTERNET HAUT DÉBIT ILLIMITÉ** Connexion internet Haut Débit jusqu'à 20 Méga.	Sous réserve d'éligibilité technique et géographique	Service activé/résilié à la souscription/résiliation de l'option.
+ **TV NUMÉRIQUE** Bouquet de 39 chaînes incluses dont les chaines gratuites de la TNT	Sous réserve d'éligibilité technique et géographique	L'option TV Numérique est disponible : - soit au moment de la souscription à Box ADSL + MOBILE, y compris en espace SFR. - soit a posteriori via le service client ADSL. Ce service est résiliable auprès du Service Client ADSL. Lors de la résiliation il faut effectuer la restitution du décodeur TV sous peine de facturation.
+ **TÉLÉPHONIE FIXE ILLIMITÉE** Appels illimités 24h/24 et 7j/7 vers les fixes métropolitains et vers les fixes de 42 destinations internationales.	Sous réserve d'éligibilité technique et géographique	Service activé/résilié à la souscription/résiliation de l'option.
+ **SERVICES SFR EN CONTINU** Vos e-mails en continu. Un répertoire unique. Votre répondeur fixe en continu.	Service disponible uniquement pour le titulaire de la ligne SFR.	Service activé/résilié à la souscription/résiliation de l'option.

Les équipements mis à disposition dans le cadre de l'offre Box ADSL + Mobile sont les suivants : Pack de la Box SFR, Pack du décodeur TV + carte d'accès TV, si l'abonné est éligible et qu'il choisit d'en bénéficier.

DÉTAILS DE L'OFFRE BOX ADSL + CLE INTERNET 3G+

	ELIGIBILITÉ	SOUSCRIPTION / RÉSILIATION
BOX ADSL + CLÉ INTERNET (Forfait 10Mo) ~~41,90€/mois~~ 29,90€/mois en zone dégroupée jusqu'à 20 Méga ~~45,90€/mois~~ 34,90€/mois en zone non dégroupée jusqu'à 8 Méga Box ADSL incluse	Série Limitée valable jusqu'au 22/01/08 dans la limite de 20 000 souscriptions, réservée aux titulaires d'un Forfait Clé Internet. Sous réserve d'éligibilité géographique et technique.	Offre sans engagement. Frais de résiliation : 49€ (pour la Box ADSL) Lors de la résiliation, il faut effectuer la restitution des équipements SFR sous peine de facturation.
= **BOX ADSL** **INTERNET HAUT DÉBIT ILLIMITÉ** Connexion internet Haut Débit jusqu'à 20 Méga.	Sous réserve d'éligibilité technique et géographique	Service activé/résilié à la souscription/résiliation de l'option.
+ **TV NUMÉRIQUE** Bouquet de 39 chaînes incluses dont les chaines gratuites de la TNT	Sous réserve d'éligibilité technique et géographique	L'option TV Numérique est disponible : - soit au moment de la souscription à Box ADSL + Clé Internet, y compris en espace SFR. - soit a posteriori via le service client ADSL. Ce service est résiliable auprès du Service Client ADSL. Lors de la résiliation il faut effectuer la restitution du décodeur TV sous peine de facturation.
+ **TÉLÉPHONIE FIXE ILLIMITÉE** Appels illimités 24h/24 et 7j/7 vers les fixes métropolitains et vers les fixes de 42 destinations internationales.	Sous réserve d'éligibilité technique et géographique	Service activé/résilié à la souscription/résiliation de l'option.
+ **FORFAIT CLÉ INTERNET 10 MO** Accès à internet en mobilité Option 3 G+ incluse. Voir tarifs et conditions des autres Forfaits Clé Internet en page 15.		Forfait sans engagement

Sous réserve d'achat d'une Clé Internet à 49€ (40€ remboursés sur facture).
Les équipements mis à disposition dans le cadre de l'offre Box ADSL + Clé Internet sont les suivants : Pack de la Box SFR, Pack du décodeur TV + carte d'accès TV, si l'abonné est éligible et qu'il choisit d'en bénéficier.

BOX ADSL

OFFRE

BOX ADSL est proposée aux abonnés SFR

• **Prix mensuel**	Pour l'offre Box ADSL + Mobile : - 29,90 €/mois en zone dégroupée - 34,90 €/mois en zone non dégroupée Pour l'offre Box ADSL + Clé Internet avec : - Forfait 10 Mo : ~~41,90 €~~/mois 29,90 €/mois (+5 €/mois en zone non dégroupée) - Forfait 25 Mo : ~~54,90 €~~/mois 39,90 €/mois (+5 €/mois en zone non dégroupée) - Forfait 1 Go : ~~89,90 €~~/mois 69,90 €/mois (+5 €/mois en zone non dégroupée) Engagement 24 mois pour les Forfaits Clé Internet 25 Mo et 1 Go (+5€ pour un engagement de 12 mois)
• **Equipement**	Box ADSL incluse Décodeur TV SFR inclus (sous réserve d'éligibilité aux services de TV)
• **Durée d'engagement**	Sans engagement de durée pour la Box ADSL
• **Frais de mise en service**	Aucun
• **Délai indicatif de mise en service**	20 jours à compter de la validation de la commande (temps de mise en place de la ligne ADSL)
• **Dépôt de garantie**	Aucun
• **Résiliation (à l'initiative du client)**	49 € de frais de fermeture de la ligne ADSL
• **Facturation**	Facture mensuelle unique pour le mobile et l'ADSL

CONNEXION INTERNET

• **Technologie**	ADSL, ADSL2+
• **Débit descendant**	IP 512K min – 16,6M max, ATM 640K min – 20M max
• **Débit montant**	IP 128K min – 1M max
• **Adresse IP**	Statique

BOX ADSL

CONNEXION INTERNET (SUITE)

• **Durée connexion**	Illimitée
• **Bande passante**	Illimitée

MESSAGERIE

• **Nombre de boîtes e-mail**	10 max
• **Capacité**	50 Mo/boîte e-mail
• **Format**	identifiant@sfr.fr
• **Webmail**	http://www.sfr-messagerie.fr

TELEPHONIE FIXE ILLIMITEE

Appels illimités 24h/24 et 7j/7 vers les fixes en France métropolitaine et vers les fixes de 42 destinations internationales. 3H maximum/appel

• **Liste des 42 destinations**	Voir page 9.
• **Abonnement téléphonique**	Vous pouvez choisir de résilier votre abonnement à l'opérateur historique.
• **Répondeur**	- Activable par défaut/désactivable depuis l'espace client sur le portail www.sfr.fr - Vos nouveaux messages sont conservés pendant 15 jours et vos messages lus pendant 2 jours. - Votre répondeur a une capacité de 15 messages de 3 minutes maximum chacun - Consultation des messages en composant le 456 depuis votre mobile (prix d'un appel normal décompté du forfait) ou depuis votre téléphone fixe SFR ADSL (gratuit) - Notification par Texto® d'un nouveau message reçu sur le fixe. - Personnalisation de l'annonce d'accueil
• **Services pratiques**	- Présentation du numéro, signal d'appel, double appel, conférence à 3, numéro masqué, dernier appel manqué, limitation des appels vers certains numéros, filtrage des appels masqués - Transfert d'appels (communications renvoyées facturées au tarif habituel d'un appel du fixe vers le numéro choisi)
• **Numéro de téléphone**	- Si vous avez choisi de résilier votre abonnement à l'opérateur historique, vous pouvez, sur demande lors de la souscription, conserver votre numéro de téléphone fixe de votre opérateur historique (sous réserve d'éligibilité). A défaut un nouveau numéro vous sera attribué par SFR. - Si vous avez choisi de conserver votre abonnement à l'opérateur historique, vous conservez votre ligne de téléphone fixe et SFR vous attribue une seconde ligne fixe lors de l'activation ADSL avec un numéro en 01, 02, 03, 04 ou 05 selon votre région

Box ADSL

BOX ADSL

TV

Bouquet de 39 chaînes incluses dont les chaînes gratuites de la TNT (si zones couvertes)

• **Chaînes TV incluses**	TF1, France 2, France 3, CANAL+, France 5, M6, Arte, Direct8,W9, TMC, NT1, NRJ12, LCP / PS, France 4, BFM TV*, i>TELE Europe2 TV, Gulli*, RTL9, TV5, France Ô, France 3 IDF, MTV, Trace TV, Euronews, Deutsche Welle, Al Jazeera English, ESPN Classic, AB Moteurs, Mangas, Game One, Escales, Liberty TV, KTO, Telif, Canal Algérie, Tunis 7, M6 Boutique, Best of Shopping, Jet
• **Services inclus**	Guide des programmes, mosaïque des chaînes, radios numériques, Mediacenter
• **Magnétoscope Numérique en option**	5 €/mois Stockage : 80 Go Contrôle du direct
• **Bouquets de chaînes TV en option**	MTV Premium : 2€/mois, Equidia : 1€/mois, AB Découverte : 6€/mois, AB Ciné : 5€/mois, XXL : 7€/mois

SECURITE

• **Inclus**	- Contrôle parental, Internet et TV - Antivirus et anti-spam pour la messagerie - Pare-feu activé sur la Box SFR
• **En option** (non compatible Mac)	Pack Sécurité (F-Secure) : - Monoposte : 5 €/mois - Multipostes (4 ordinateurs maximum): 7 €/mois

SERVICE CLIENT

• **Service Client ADSL**	- Box ADSL : depuis un mobile SFR au 800 (prix d'un appel normal) et depuis un fixe : 0 892 788 800 (0,34€/min). Accessible de 8h à 23h 7j/7, hors jours fériés -Informations et souscriptions ADSL : 3987 depuis un mobile SFR (prix d'un appel normal), ou depuis un fixe. (0,12€/min). Accessible de 8h à 21h 6j/7, hors dimanche et jours fériés - Adresse Service Client ADSL : Service Client ADSL – TSA41125 – 57 757 Metz Cedex 9

*Chaînes disponibles en TNT uniquement.

INTERNET HAUT DÉBIT

	TARIFS	SOUSCRIPTION/RESILIATION
OPTION CONTRÔLE PARENTAL Conforme aux exigences AFA **Pour veiller à la bonne utilisation d'internet par vos enfants.**	Inclus dans les offres Box ADSL+Mobile et Box ADSL+Clé Internet	Le Contrôle Parental est optionnel, à tout moment vous pouvez décider d'activer ou de désactiver l'option. Vous installez et configurez le logiciel sur votre ordinateur et bénéficiez automatiquement des mises à jour du logiciel lorsque le poste est connecté au réseau SFR ADSL.
OPTION PACK SÉCURITÉ (F-SECURE) NB : non compatible Mac **Pour assurer une bonne protection de votre ordinateur contre les menaces provenant d'internet** **L'utilisation du Pack Sécurité suppose l'acceptation de la licence du Pack F-Secure. La facturation de cette option est effective dès sa souscription.**	**5€ / mois** pour l'option monoposte **7€ / mois** pour l'option multipostes (4 ordinateurs maximum)	**SOUSCRIPTION :** Le logiciel Pack Sécurité est disponible directement sur le kit de connexion et en téléchargement sur le site www.sfr.fr, La souscription se fait simplement : - soit au moment de la souscription de l'offre Box ADSL+Mobile ou de l'offre Box ADSL+Clé Internet, y compris en espace SFR. - soit a posteriori via l'espace Client du portail SFR ou auprés du Service Client ADSL. Pendant toute la durée de l'abonnement, vous bénéficiez des mises à jour de l'antivirus. Vous pouvez à tout moment passer d'une licence monoposte à multipostes et inversement. **RÉSILIATION :** À tout moment via l'espace Client ADSL du portail SFR ou le Service Client ADSL.

TV NUMÉRIQUE

	TARIFS	SOUSCRIPTION/RESILIATION
MAGNÉTOSCOPE NUMÉRIQUE **Magnétoscope Numérique de 80 Go permettant :** -d'enregistrer et stocker vos programmes (jusqu'à 50h en SD). -de contrôler le direct en stoppant la diffusion d'un programme en cours et en le reprenant là où vous l'avez quitté. L'option Magnétoscope Numérique nécéssite un décodeur TV avec disque dur.	**5€/mois**	**SOUSCRIPTION :** **L'option Magnétoscope Numérique est disponible :** - soit au moment de la souscription de l'une des offres Box ADSL, y compris en espace SFR. - soit a posteriori via le Service Client ADSL. Si vous disposiez d'un décodeur TV sans disque dur avant de souscrire l'option Magnétoscope Numérique vous devrez renvoyer votre ancien décodeur TV (à défaut il vous sera facturé). **RÉSILIATION :** À tout moment auprès du Service Client ADSL En cas de résiliation de l'option, un décodeur sans disque dur vous sera adressé et vous devez renvoyer le décodeur actuel (à défaut il vous sera facturé).
BOUQUETS TV		
> **MTV Premium :** MTV2, MTV Base, MTV Hits, VH1, VH1 Classic	**2€ / mois**	**SOUSCRIPTION ET RÉSILIATION :** Depuis votre téléviseur grâce aux services TV interactifs. Facturation au prorata temporis. **DÉMÉNAGEMENT :** Les bouquets seront automatiquement résiliés et vous devrez y souscrire à nouveau une fois votre connexion internet installée à votre nouveau domicile.
> **AB Découverte :** AB1, Animaux, Chasse et Pêche, Encyclopedia, Toute l'Histoire, Zik	**6€ / mois**	
> **XXL :** XXL	**7€ / mois**	
> **AB Ciné :** Action, Ciné FX, Ciné Polar	**5€ / mois**	
> **Equidia :** Equidia	**1€ / mois**	
CANAL+ LE BOUQUET et CANALSAT :	**CANAL+ LE BOUQUET à 31,90€/ mois (1)** **CANALSAT à partir de 20,90€/mois (1)** (1) Hors frais d'accès à l'abonnement (40€), forfait du mois en cours (15€), hors options. Hors abonnement et coûts liés au service d'accès à l'offre Box ADSL+Mobile ou à l'offre Box ADSL+Clé Internet.	**SOUSCRIPTION ET RÉSILIATION :** - Souscription depuis votre téléviseur grâce aux services TV interactifs, en contactant Canal+ par téléphone au 0 891 39 50 00 (0,23 € TTC/min depuis un poste fixe) ou sur www.sfr.fr - Résiliation par demande écrite adressée à CANAL+/CANALSAT au plus tard un mois avant la date échéance de votre abonnement CANAL+/CANALSAT **DÉMÉNAGEMENT :** Renseignements disponibles auprès du service client ou sur l'espace client CANAL+.

DÉTAILS DE LA TÉLÉPHONIE FIXE

Votre ligne fixe

- Si vous avez choisi de conserver votre abonnement à l'opérateur historique
 - SFR vous attribue un numéro de téléphone géographique (01, 02, 03, 04, 05) pour la ligne de téléphonie fixe ADSL
- Si vous avez choisi de ne pas conserver votre abonnement à l'opérateur historique

Vous ne payez plus d'abonnement à l'opérateur historique. SFR est votre unique opérateur fixe
- Soit vous conservez votre ancien numéro de téléphone de l'opérateur historique qui devient ainsi le numéro de votre ligne fixe ADSL (sous réserve d'éligibilité).
- Soit SFR vous attribue un nouveau numéro géographique (01, 02, 03, 04, 05)

ATTENTION : SFR prend en charge la résiliation de votre abonnement à l'opérateur historique sauf les options souscrites qu'il vous appartient de résilier. Si la résiliation de l'abonnement est effectuée par l'abonné, SFR ne pourra pas procéder à l'activation de la ligne ADSL. L'activation de la ligne ADSL peut engendrer une coupure de la ligne téléphonique de 3 à 5 jours.

Téléphonie Fixe ADSL

Communications fixes incluses dans les appels illimités

3H maximum par appel hors numéros spéciaux et services.

Vers la France métropolitaine :

- Appels vers tous les numéros fixes : appels vers les fixes (RTC) en local et en national (01 à 05), incluant les box des fournisseurs d'accès à internet (0870 à 0879 et 09).
- Appels vers le répondeur 4 5 6
- Appels vers les numéros d'urgence (les numéros 15, 17, 18, 112, 115, 119)
- Appels vers les numéros libre-appel.
- Appels vers Monaco.

Vers l'international :

- Appels vers tous les numéros fixes des 42 destinations internationales suivantes :

Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada(1),Canaries, Chine(1), Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis(1) (hors Alaska et Hawaï), Finlande, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Taiwan, Tchèque (rép.), Vatican.

(1)Appels vers les mobiles de ces destinations également inclus dans les appels illimités

Au-delà des 3H/appel :

- Appels illimités dans la limite de 3h maximum par appel puis facturés 0,16€/minute pour les appels vers la France métropolitaine et au tarif classique de la zone des destinations de l'appel pour les appels vers l'international (cf tarif page 10-11).

DÉTAILS DE LA TÉLÉPHONIE FIXE

Communications fixes payantes :

Vers la France métropolitaine :

Les communications vers les mobiles en France métropolitaine et vers les fixes au-delà des 3H se décomptent à la seconde dès la 1ère seconde.

- Appels vers numéros mobiles d'opérateurs métropolitains : coût de mise en relation 0,22€ TTC/appel puis 0,16€ TTC/min.
- Appels vers le Service Client ADSL depuis un fixe au 0 892 788 800 : 0,34€ TTC/min.
- Informations et souscriptions ADSL : 3987 depuis un fixe (0,12€ TTC/min).
- Appels vers numéros spéciaux : tarif affiché par l'éditeur de service
- Appels vers les services de renseignements (numéros à 6 chiffres en 118xyz) : tarif affiché par l'éditeur de service au départ du réseau mobile SFR.

Vers l'international :

Les communications vers les fixes et mobiles à l'international sont décomptées à la seconde après une première minute indivisible.
Les tarifs des appels vers les fixes et mobiles à l'international se découpent en 4 zones :

Zone Europe + DOM	zone Europe Elargie + Maghreb + Am Nord	zone Reste du monde + TOM	zone Satellitaire
0.29€/min	0.39€/min	0.99€/min	3€/min

TARIFS ZONE EUROPE + DOM : vers les téléphones fixes ou mobiles			
0, 29€TTC/min			
Destination de l'appel			
Açores	Feroë (Iles)	Lettonie *	Pologne *
Allemagne *	Finlande *	Liechtenstein*	Portugal *
Andorre*	Gibraltar	Lituanie *	Réunion
Autriche *	Grèce *	Luxembourg *	Roumanie *
Belgique *	Guadeloupe	Madère	Royaume-Uni *
Bulgarie *	Guernesey*	Malte *	Saint-Marin
Canaries*	Guyane Française	Martinique	Slovaquie *
Chypre *	Hongrie *	Mayotte	Slovénie *
Danemark *	Irlande *	Monaco*	Suède *
Espagne *	Italie *	Norvège*	Suisse*
Estonie *	Jersey*	Pays-Bas *	Tchèque (Rep.) *

TARIFS ZONE EUROPE ELARGIE + MAGHREB + AM NORD : vers les téléphones fixes ou mobiles.	
0, 39€TTC/min	
Destination de l'appel	
Alaska	Maroc
Albanie	Moldavie
Algérie	Porto Rico
Bosnie-Herzégovine	Tunisie
Canada**	Turquie
Croatie	Ukraine
États-Unis**	Vierges Américaines (Iles)
Groënland	
Hawaï	
Macédoine	

* Tarifs de la zone valables uniquement pour les appels vers les mobiles. Les appels vers les fixes de ces destinations sont inclus dans les appels illimités de l'option Box ADSL

** Tarifs de la zone valables uniquement au delà des 3H d'appels. Les appels vers les fixes et les mobiles de ces destinations sont incluses dans les appels illimités de l'offre Box ADSL dans la limite de 3H par appel.

TARIFS ZONE RESTE DU MONDE + TOM : vers les téléphones fixes ou mobiles						
0, 99€TTC/min						
Destination de l'appel						
Afghanistan	Burkina Faso	Emirats Arabes Unis	Japon	Montserrat	Rwanda	Timor Oriental
Afrique Du Sud	Burundi	Equateur	Jordanie	Mozambique	Sainte-Hélène	Togo
Angola	Cambodge	Erythrée	Kazakhstan	Myanmar	Sainte-Lucie	Tokelau
Anguilla	Cameroun	Ethiopie	Kenya	Namibie	Saint-Kitts-et-Nevis	Tonga
Antigua et Barbuda	Cap-Vert	Falkland (Iles)	Kirghizistan	Nauru	Saint-Vincent-et-Grenadines	Trinité-et-Tobago
Antilles Néerlandaises	Cayman (Iles)	Fidji	Kiribati	Népal	Salomon	Turkmenistan
Arabie Saoudite	Centrafricaine (Rep.)	Gabon	Koweït	Nicaragua	Samoa Américaines	Turks Et Caïcos (Iles)
Argentine	Chili	Géorgie	Laos (Rep. Dem. Pop. du)	Niger	Samoa-Occidental	Tuvalu
Arménie	Chine**	Gambie	Lesotho	Nigeria	Sao Tome-et-Principe	Uruguay
Aruba	Colombie	Ghana	Liban	Niue	Sénégal	Vanuatu
Ascension	Comores	Grenade	Liberia	Norfolk (Ile)	Seychelles	Venezuela
Australie*	Congo	Guam	Libye	Nouvelle-Zélande	Sierra Leone	Vierges Britanniques (Iles)
Azerbaidjan	Congo (Rep. Dem.)	Guatemala	Macao	Oman	Singapour*	Vietnam
Bahamas	Cook (Iles)	Guinée	Madagascar	Ouganda	Somalie	Yémen (Rep.)
Bahrein	Corée (Rep. De)	Guinée Equatoriale	Malaisie	Ouzbekistan	Soudan	Zambie
Bangladesh	Corée (Rep. Dem.	Guinée-Bissau	Malawi	Pakistan	Sri Lanka	Zimbabwe
Barbade	Pop.)	Guyana	Maldives	Palau	Surinam	
Belarus	Costa Rica	Haïti	Mali	Palestine	Swaziland	
Belize	Côte d'Ivoire	Honduras	Mariannes (Iles)	Panama	Syrie	
Bénin	Cuba	Hong-Kong	Marshall (Iles)	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Tadjikistan (Rep. Du)	
Bermudes	Diego Garcia	Inde	Maurice	Paraguay	Taïwan*	
Bhoutan	Djibouti	Indonésie	Mauritanie	Pérou	Tanzanie	
Bolivie	Dominicaine (Rep.)	Iran (Rep. Isl.)	Mexique	Philippines	Tchad	
Botswana	Dominique	Irak	Micronésie	Qatar	Thaïlande	
Brésil	Egypte	Israël	Mongolie	Russie		
Brunei	El Salvador	Jamaïque				

* Tarifs de la zone valables uniquement pour les appels vers les mobiles. Les appels vers les fixes de ces destinations sont inclus dans les appels illimités de l'offre Box ADSL

** Tarifs de la zone valables uniquement au delà des 3H d'appels. Les appels vers les fixes et les mobiles de ces destinations sont incluses dans les appels illimités de l'offre Box ADSL dans la limite de 3H par appel.

TARIFS ZONE SATELLITAIRE : vers les téléphones fixes ou mobiles
SATELLITAIRES
3€TTC/min

Communications satellitaires (quel que soit le réseau appelé).
Cette liste est susceptible d'évoluer. Rendez-vous dans la rubrique assistance du portail www.sfr.fr pour consulter la dernière version.

Box ADSL

BOX ADSL + MOBILE

SFR HAPPY ZONE

Appels illimités 24h/24 7j/7 vers les fixes

L'option SFR HAPPY ZONE vous permet d'appeler en illimité vers tous les fixes en France métropolitaine et ceux de 42 destinations internationales Happy Zone, de chez vous et autour de chez vous, y compris les numéros de type box, après écoute du signal sonore Happy Zone, avec votre mobile (3H maximum / appel).
Au-delà, l'appel est facturé au tarif en vigueur.

• Liste des 42 destinations incluses dans Happy Zone :

Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada[1], Canaries, Chine[1], Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis[1] (hors Alaska et Hawaï), Finlande, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Taiwan, Tchèque (rép.), Vatican.

(1) Appels vers les mobiles de ces destinations également inclus dans les appels illimités

Au-delà de 3H/appel :
Appels illimités dans la limite de 3h par appel, au delà l'appel est facturé au tarif en vigueur pour les appels vers la France métropolitaine et au tarif classique de la zone des destinations de l'appel depuis un mobile pour les appels vers l'international .

De chez vous et autour de chez vous

Votre Happy Zone couvre non seulement votre domicile mais aussi ses environs.
Un signal sonore vous avertit que vous êtes bien dans votre Happy Zone.

Avec votre mobile actuel

Pas besoin de changer de mobile, vous conservez votre mobile actuel.

Sous réserve d'éligibilité de l'adresse.
Appels illimités vers les fixes métropolitains , hors n° spéciaux et services (appels vers plates-formes téléphoniques, vers le Service Client, Info Conso, renvois d'appel et numéros libre appel, numéros courts, numéros spéciaux, ou certains services, les n° d'accès wap et web, les transferts de données GPRS, les communications fax/data, les connexions Wap CSD, appels vers le service Message Direct).

BOX ADSL + MOBILE

SERVICES SFR EN CONTINU

Répondeur Fixe

Consultation des messages du répondeur fixe au 4 5 6 gratuite depuis le fixe ADSL et décompté du forfait depuis un mobile SFR

• Titulaire Box ADSL + Mobile uniquement

- Notification par Texto® sur le mobile du titulaire de l'offre Box ADSL + MOBILE des nouveaux messages du répondeur fixe
- Notification des messages à votre adresse e-mail (avec message audio en pièce jointe), paramétrable depuis l'espace Client sur le portail SFR
- Consultation des nouveaux messages du répondeur fixe depuis le mobile du titulaire de l'offre Box ADSL + Mobile en composant le 4 5 6 (décompté du forfait)

• Informations pratiques :

- Les nouveaux messages sont conservés pendant 15 jours et les messages lus pendant 2 jours
- La capacité du répondeur est de 15 messages de 3 minutes maximum chacun
- Vous pouvez renvoyer vos appels du fixe vers un mobile SFR ou tout autre n° (activation/désactivation incluses) les appels transférés sont facturés au tarif des communications émises depuis la ligne fixe ADSL).

COMMENT ÇA MARCHE ?

• Titulaire Box ADSL+Mobile uniquement :
- Votre répondeur fixe est activé automatiquement à la souscription de l'offre Box ADSL + Mobile avec notification des nouveaux messages par Texto® sur votre mobile incluse
- Vous pouvez gérer vos options de téléphonie et la configuration de votre répondeur depuis votre ligne fixe ou depuis l'espace Client sur le portail www.sfr.fr

• Déménagement :
- Perte du n° de la ligne fixe ADSL.
- Perte des messages et de la configuration du répondeur fixe.

BOX ADSL + MOBILE

SERVICES SFR EN CONTINU

SFR Messagerie

10 boîtes e-mails de 50 Mo chacune : identifiant@sfr.fr

- **Vos e-mails SFR en continu**
 Titulaire Box ADSL + Mobile uniquement :

- La réception d'une copie des e-mails SFR sur le mobile SFR est activée automatiquement et désactivable dans la rubrique SFR Messagerie.
- 30 MMS vers e-mail inclus chaque mois pour répondre à vos e-mails depuis votre mobile SFR (à condition d'avoir créé un compte e-mail SFR).

- **Option payante :**

- Giga Messagerie à 2€/mois : une capacité de stockage de 2 Go pour la messagerie SFR.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- **Souscription / résiliation :**

- Souscription et résiliation à l'option Giga Messagerie sur la rubrique SFR Messagerie.

- **Déménagement :**

Perte des comptes e-mails excepté celui du titulaire de la ligne SFR.

Répertoire unique*

- Vous disposez d'un répertoire unique et synchronisable entre le répertoire SIM de votre mobile SFR et votre compte e-mail SFR.
- La synchronisation de votre répertoire unique vous permet de :

- sauvegarder les contacts de votre carte SIM sur votre répertoire web (liste de contacts) incluant le nom et le numéro de téléphone du contact,

- envoyer votre répertoire web (liste de contacts) vers le répertoire de votre carte SIM, incluant le nom et le numéro de téléphone du contact.

- La synchronisation est facturée 0,50€ / synchronisation, quel que soit le nombre de contacts synchronisés.
- Vous retrouvez votre carnet d'adresses avec la même ergonomie, dans tous les services SFR existants ou à venir : web et pc.

* Sous réserve de carte SIM compatible : carte SIM 200 numéros ou 250 numéros (le cas échéant, les cartes SIM compatibles sont disponibles auprès du Service Client au 900 (prix d'un appel normal).

COMMENT ÇA MARCHE ?

- **Souscription / résiliation :**

- Le service répertoire unique est activé par défaut et est accessible sur le portail SFR, rubrique "Mes contacts".

BOX ADSL + CLÉ INTERNET 3G+

POUR VOUS CONNECTER À INTERNET EN MOBILITÉ.

Série Limitée réservée aux 20 000 premières souscriptions jusqu'au 22/01/08.

FORFAIT BOX ADSL + CLÉ INTERNET 10 MO

Sans engagement : ~~41,90€~~/mois 29,90€/mois (+5 €/mois en zone non dégroupée)
Exemple d'usage pour 10 Mo : 50 Mails illimités sans pièces jointes + 1h de surf
Prix de la Clé Internet pour le forfait 10 Mo : 49€ (40€ remboursés sur facture)

BOX ADSL + FORFAIT CLÉ INTERNET 25 MO

Pour un engagement de 24 mois minimum : ~~54,90€~~/mois 39,90€/mois (+5 €/mois en zone non dégroupée)
+5€/mois pour un engagement de 12 mois
Exemple d'usage pour 25 Mo : 200 mails sans pièce jointe + 2h de Surf + téléchargements de 2 photos
Prix de la Clé Internet pour le forfait 25 Mo : 9€

BOX ADSL + FORFAIT CLÉ INTERNET 1 GO

Pour un engagement de 24 mois minimum : ~~89,90€~~/mois 69,90€/mois (+5 €/mois en zone non dégroupée)
+5€/mois pour un engagement de 12 mois
Exemple d'usage pour 1 Go : 5 000 mails sans pièce joint + 70h de Surf + téléchargements de 35 titres et 100 photos
Prix de la Clé Internet pour le forfait 1 Go : 9€

Tarification au-delà du Forfait : 1€ TTC/Mo. Tarifs des Forfait Clé Internet :
Forfait Clé Internet 10Mo à 7€/mois sans engagement. Forfait Clé Internet 25MO à 20€/mois (pour un engagement de 24 mois) et 1GO à 55€/mois (pour un engagement de 24 mois).

Option 3G+ incluse pour toute souscription de la Box SFR ADSL au lieu de 5€. Exemples d'usage donnés à titre illustratif. Consommation dépendant de la taille réelle des mails, pages ou fichiers. Peer to peer et Voix sur IP interdits. Dans la limite des zones couvertes par les réseaux GPRS et 3G de SFR et des opérateurs étrangers accessibles avec le service SFR monde activé. Compatible avec tous les PC portables fonctionnant avec Windows XP,XP PRO, Vista. Afin d'éviter des connexions involontaires une déconnexion automatique intervient toute les 1/2heures.

ÉQUIPEMENTS SFR ADSL

Les équipements (Box SFR, décodeur TV, télécommande, carte d'accès TV et autres composants) sont la propriété de SFR, ils doivent être retournés dans un délai de 7 jours dans les cas suivants :

- En cas de résiliation de l'offre Box ADSL ou en cas d'exercice du droit de rétractation.
- En cas de SAV (service après vente) – SFR vous enverra un nouvel équipement avec un bon de retour préaffranchi pour renvoyer votre équipement défectueux.
- En cas de résiliation de l'option Magnétoscope Numérique, un décodeur sans disque dur vous sera adressé et vous devrez renvoyer le décodeur actuel (à défaut il vous sera facturé).

Adresse de retour du matériel :

A novo – unité 1
SFR - retours ADSL
16 rue joseph cugnot
60000 BEAUVAIS

Facturation des équipements en cas de non restitution aux tarifs suivant

(sur votre facture SFR) :

- Box SFR : 150€
- Décodeur TV : 250€
- Télécommande, carte d'accès TV, autres composants : 20€
- Accessoire (uniquement en cas de SAV) : Adaptateur WiFi 50€ et Kit CPL 100€

SERVICE CLIENT ADSL

Depuis un téléphone fixe

- Appels au Service Client ADSL depuis un fixe au **0 892 788 800 : 0,34€ TTC/min.**
- Informations et souscription ADSL au **3987 (0,12€ TTC/min).**

Depuis un téléphone mobile SFR

- Appels au Service Client ADSL depuis un mobile au **800 : prix d'un appel normal (décompté du forfait).**
- Appels au Service Client ADSL depuis un mobile au **0 892 788 800 : prix minute hors forfait + surtaxe 0,34€ TTC/min.**
- Informations et souscription ADSL au **3987 : prix d'un appel normal (décompté du forfait).**

Pour les clients Box ADSL +Mobile, 30 minutes d'appels offertes depuis votre mobile SFR vers le Service Client valables pendant 3 mois à compter de la souscription
(tous Service Client SFR confondus, n° courts uniquement)

Horaires du Service Client :

- Pour le 800 et le 0 892 788 800 : ouvert 7j/7 de 8h à 23h (hors jours fériés)
- Pour le 3987 : ouvert 6j/7 de 8h à 21h (hors dimanche et jours fériés)

INSTALLATION A DOMICILE À 1€

Service d'installation à domicile
proposé par SFR grâce à son partenaire Connect Assistance (voir conditions en espace SFR)

Offre valable du 24/10/2007 au 22/01/2008

• Connect Assistance a été choisie par SFR comme partenaire pour l'installation à domicile de l'offre Box ADSL.
La prestation est facturée 99€, à régler directement à l'installateur le jour du rendez-vous, seulement si l'installation est réussie.

Pour en profiter il vous suffit de :

• Souscrire à l'offre Box ADSL.
Faire la demande d'installation simultanément ou auprès du Service Client ADSL après la souscription.

Vous bénéficiez de l'installation à 1€, après remboursement et réduction d'impôt :

• Une réduction d'impôt(1) de 49€ sur le montant de l'installation à déduire de votre imposition 2007 selon la date d'installation : Connect Assistance vous remettra en fin d'année un justificatif fiscal que vous devrez joindre à votre déclaration fiscale. 49€ seront déduits de votre impôt.
• 49€ remboursés sur demande(2) pour toute souscription dans un espace SFR, ou auprès du Service Client SFR, de l'offre Box ADSL avec installation à domicile entre le 24/10/2007 et le 22/01/2008 inclus. Votre bulletin de participation vous sera remis avec la facture d'installation à domicile par Connect Assistance.

Offre limitée à une prestation par foyer. (1) Connect Assistance est une société d'assistance informatique et Internet à domicile, agréée sous le numéro N/150307/F/028/S/038 du 15 mars 2007, dans le cadre de la loi Borloo relative au développement des services à la personne. A ce titre, vous pouvez déduire de votre impôt sur le revenu, 50% des sommes payées à Connect Assistance, au titre des prestations d'assistance informatique et Internet à domicile (dans la limite de 1 000€, par an et par foyer fiscal, de vos dépenses totales en prestations d'assistance informatique et Internet à domicile). (2) Sous réserve d'envoi des documents demandés au plus tard 30 jours après la date de l'installation de la Box SFR. SFR vous rembourse 49€ TTC sous 15 jours à compter de la date de réception des documents conformes (bulletin de participation, copie de la facture d'installation à domicile et RIB/RIP ou RICE). Un seul remboursement par n° d'appel SFR dans la limite de 1 par foyer (même nom, même adresse) ou 1 par RIB, RIP ou RICE. Offre réservée aux particuliers et non cumulable avec une autre offre de remboursement sur la période.



NOTES



NOTES

CONDITIONS RÉGISSANT LES OPTIONS

«Box ADSL+ Mobile » et « Box ADSL+ Clé Internet 3G+ »

Options proposées en Série Limitée

OCTOBRE 2007

Article 1 – Objet

Le présent document a pour objet de définir les conditions particulières régissant les Options « Box ADSL+ Mobile» et « Box ADSL + Clé Internet 3G+ ».

Les présentes conditions constituent un accessoire des Conditions Générales d'Abonnement, régissant le contrat d'abonnement à l'offre de téléphonie mobile dont l'abonné est titulaire auprès de SFR, ou à l'offre « Clé Internet 3G+ ».

La souscription de l'Option « Box ADSL+ Mobile» ou « Box ADSL + Clé Internet 3G+ » suppose l'acceptation préalable et sans réserves des présentes conditions et des tarifs attachés à ladite Option.
Les documents contractuels liant l'abonné à la date de la souscription de l'une des Options sont les suivants : les présentes conditions, le formulaire de souscription sur lequel figure le Service souscrit par l'abonné et les éventuelles options ou services complémentaires choisis par l'abonné, ainsi que les tarifs de l'Option souscrite.

Article 2 – Définition des Services et conditions d'éligibilité

• Définition des Services

Les Services proposés par SFR dans le cadre des Options « Box ADSL+ Mobile» et « Box ADSL + Clé Internet 3G+ » comprennent, sous réserve d'éligibilité technique et géographique :

- un accès Internet ADSL jusqu'à 20 Méga (Mbps en ATM)

Ce service d'accès au réseau Internet via la technologie ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line) permet la transmission de données numériques Internet à grande vitesse sur une ligne téléphonique.
Le débit descendant de synchronisation ADSL garanti par SFR est compris entre 160Kbps ATM (soit 128 Kbps IP) et 20 Mbps ATM (soit 16,6 Mbps IP) en zone dégroupée ou 8 Mbps (soit 6,6 Mbps IP) en zone non dégroupée en fonction notamment des caractéristiques et de la qualité de ligne téléphonique et de la distance de l'installation avec le central téléphonique.

Le débit descendant de synchronisation ADSL est le débit de réception par la Box ADSL des informations en provenance du réseau.

-la «Téléphonie Fixe illimitée» vers les fixes en France métropolitaine et vers les fixes des pays étrangers (hors n° spéciaux – 3 heures maximum par appel) dont la liste détaillée figure dans la documentation commerciale établie et mise à jour par SFR. Ce service qui permet l'acheminement, via la technologie IP, des communications téléphoniques en provenance ou à destination du poste téléphonique raccordé à la Box SFR est régi par les conditions spécifiques visées en Annexe 1. Les appels vers des destinations non incluses dans l'offre de Téléphonie Fixe illimitée seront facturés aux tarifs indiqués dans la documentation tarifaire des Options « Box ADSL+ Mobile» et « Box ADSL + Clé Internet 3G+ ».

-le service «TV» permettant d'accéder, permettant d'accéder, dans le cadre d'un usage strictement personnel et privé, à des bouquets de chaînes et à des services interactifs diffusés grâce à des circuits spécifiques sur la ligne téléphonique utilisant la technologie ADSL, ainsi qu'aux chaînes de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) si l'abonné est situé dans la zone de couverture TNT.
Pour que l'abonné puisse bénéficier de ce service il faut que sa ligne téléphonique ait un débit suffisant et qu'il soit situé en zone éligible.
Ce service est régi par les conditions spécifiques figurant en Annexe 2.

- Le Contrôle Parental :
Ce service offre une protection des enfants contre les contenus Internet indésirables et un verrouillage horaire permettant de contrôler et de surveiller l'utilisation d'Internet par les enfants.
L'utilisation de cette Solution de Contrôle Parental est régie par des conditions jointes ci-après en annexe 3.

En souscrivant l'Option « Box ADSL+ Mobile», l'abonné bénéficiera en plus, sous réserve d'éligibilité, des services suivants :

• l'option SFR HAPPY ZONE

l'option SFR HAPPY ZONE permettant à l'abonné d'émettre depuis son domicile et alentour, et à partir de son téléphone mobile SFR, un nombre illimité d'appels 24H/24 et 7j/7 à destination de numéros de téléphones fixes situés en France métropolitaine et vers les fixes des pays étrangers dont la liste figure dans la documentation commerciale de SFR ((3 heures maximum par appel). Le descriptif détaillé des appels inclus, ainsi que les conditions spécifiques régissant cette option figurent en Annexe 4.

-Les services SFR en continu

Le Service SFR Messagerie et la possibilité de recevoir, sur son mobile, les e-mails reçus sur l'adresse @sfr.fr. Les conditions spécifiques de ce service sont décrites en annexe 5.

Un répertoire unique grâce à la synchronisation entre le répertoire SIM et le répertoire sur le site web SFR

Un répondeur fixe consultable depuis le mobile, dont les fonctionnalités sont décrites dans la documentation commerciale de SFR.

Enfin, quelle que soit l'option souscrite,, l'abonné pourra, s'il le souhaite, souscrire à des options payantes telles que celles présentées dans la documentation commerciale et tarifaire des Options « Box ADSL+ Mobile» et « Box ADSL + Clé Internet 3G+ ».

• Modalités de fourniture des Services

L'abonné choisit de souscrire à l'une des Options selon l'une des modalités suivantes : « Avec abonnement à l'Opérateur Historique » ou « Sans abonnement à l'Opérateur Historique ».

- « Avec abonnement à l'Opérateur Historique »

Dans cette hypothèse, l'abonné conserve son abonnement téléphonique et sa ligne auprès de FRANCE TELECOM (ci-après désigné l'Opérateur Historique), qu'il peut continuer à utiliser comme précédemment.

Il bénéficie d'un accès internet et se voit attribuer par SFR un nouveau numéro de téléphone fixe géographique (01, 02, 03, 04, 05) sur lequel il peut émettre, depuis le téléphone connecté à la Box SFR, des appels dans le cadre de son service de Téléphonie Fixe illimitée et en recevoir.

- « Sans abonnement à l'Opérateur Historique »

L'abonné est informé que, dans ce cas, l'abonnement précédemment souscrit auprès de l'Opérateur Historique est automatiquement résilié.

L'abonné, dont la ligne aura fait l'objet du dégroupage total, ne sera donc plus abonné au service téléphonique de l'Opérateur Historique pour la ligne concernée.

Le Service permettra à l'abonné d'avoir un accès à l'Internet, d'émettre et de recevoir des communications téléphoniques au moyen de la Box SFR. Les communications vers les numéros vers lesquels le

propriétaire du numéro n'a pas souhaité une collecte par un autre opérateur que l'Opérateur Historique pourront ne pas être acheminées.

L'abonné peut choisir soit :
1-de conserver le N° qui lui avait été initialement attribué par l'Opérateur Historique (étant précisé que l'abonné ne pourra pas porter un N° autre qu'un N° attribué par l'Opérateur Historique). SFR transmettra cette demande de portabilité à l'Opérateur Historique, afin qu'il puisse la traiter. Cette portabilité, qui relève de la seule maîtrise de l'Opérateur Historique, requiert que l'abonné soit en conformité au regard du contrat qui le liait à son Opérateur. Au terme de cette portabilité, l'abonné pourra donc continuer à utiliser son numéro géographique traditionnel.

2-de ne pas conserver son N°. SFR s'engage à lui fournir un nouveau numéro de téléphone fixe géographique (01, 02, 03, 04, 05)

L'abonné est également informé que la mise en oeuvre du Dégroupage:
- peut entraîner une coupure momentanée de sa ligne téléphonique et du service internet,
- interrompra définitivement tous les services (Internet, TV et Téléphonie Fixe) de son précédent fournisseur d'accès s'il en avait un.

· Conditions d'éligibilité

La souscription à l'une des Options « Box ADSL+ Mobile» ou « Box ADSL + Clé Internet 3G+ » requiert :

-d'être un abonné SFR titulaire soit d'un abonnement Clé Internet 3G+, soit d'un abonnement de téléphonie mobile (hors SFR Entreprises, Forfaits Bloqués SFR, SFR Accès et offres ABC, hors offres Vodafone Mobile Connect Card, SFR Connect et Cartes Jumelles), dont le contrat n'est ni en contentieux, ni suspendu, ni en cours de résiliation.

-d'être titulaire d'une ligne téléphonique analogique, faisant l'objet d'un abonnement auprès de l'Opérateur Historique ou d'une ligne en dégroupage total chez un autre FAI.
Cette ligne doit être isolée et déclarée éligible à la technologie ADSL, située dans la zone de couverture correspondant au Service, et sous réserve de disponibilité sur les infrastructures réseau

-de disposer des Matériels informatiques pour utiliser le Service, soit un ordinateur (de type PC équipé du logiciel Windows XP,Windows 2000 ou VISTA ou de type MAC OS X à partir de la version 4), ainsi que d'un lecteur de CD-ROM, et d'un port Ethernet libre.

Article 3 – Modalités de souscription au Service

3.1 – Mandat de dégroupage

Afin que le Service puisse lui être fourni, l'abonné donne mandat à SFR afin que puissent être effectuées auprès de l'Opérateur Historique toutes les démarches et opérations techniques nécessaires à la fourniture du Service et notamment au Dégroupage.
Le mandat, qui est à compléter, à signer par le titulaire de la ligne fixe (ou par l'abonné SFR soussignant avoir l'accord du titulaire fixe pour le dégroupage de sa ligne) et par l'abonné SFR, figure sur le Formulaire de Souscription aux Options « Box ADSL+ Mobile» et « Box ADSL + Clé Internet 3G+ ».
La signature de ce mandat suppose l'acceptation des présentes et notamment de l'annexe 6 « Droits et Obligations du client liés au dégroupage ».

Les opérations techniques réalisées pour permettre la mise en place du Service auront des conséquences différentes selon que l'abonné a choisi ou non de conserver son abonnement à l'Opérateur Historique :

« Avec abonnement à l'Opérateur Historique »

La mise en place du Service n'emporte aucune modification du contrat d'abonnement au service téléphonique de l'Opérateur Historique.

Par conséquent, les dysfonctionnements relatifs au service téléphonique correspondant à la ligne téléphonique de l'Opérateur Historique devront toujours être notifiés à l'Opérateur Historique, les dysfonctionnements relatifs aux services Internet et Téléphonie Fixe illimitée devant être notifiés à SFR.
Si l'abonné bénéficiait précédemment d'un accès ADSL sur cette même ligne téléphonique auprès de l'Opérateur Historique ou d'un autre opérateur, la mise en place des opérations techniques de dégroupage pour permettre la fourniture du Service entrainera l'interruption desdits services haut débit.
Il appartiendra donc à l'abonné de résilier ces services conformément aux dispositions contractuelles desdits opérateurs.

« Sans abonnement à l'Opérateur Historique »

La mise en place du Service entraine la suppression de l'abonnement de l'Opérateur Historique. Dans le cadre du mandat qui lui est confié, SFR prend donc en charge la résiliation de l'abonnement de l'Opérateur Historique. Si l'abonné procédait de sa seule initiative à la résiliation de l'abonnement de l'Opérateur Historique, SFR ne saurait être tenu responsable d'une éventuelle perte d'accès.
En revanche, il appartient à l'abonné de résilier l'ensemble des autres services précédemment souscrits conformément aux dispositions contractuelles desdits opérateurs.
Si l'abonné bénéficiait précédemment d'un accès ADSL sur la même ligne téléphonique, la mise en place des opérations techniques de dégroupage pour permettre la fourniture du Service entrainera l'interruption dudit accès ADSL.

3.2 – Droit de rétractation

Lorsque la souscription de l'Option « Box ADSL+ Mobile» ou « Box ADSL + Clé Internet 3G+ » s'effectue à distance, l'abonné dispose, conformément aux dispositions de l'article L.121-20 du Code de la Consommation d'un délai de 7 jours francs à compter de son acceptation pour se rétracter.
Si ce délai de 7 jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois, l'abonné, qui accepte de bénéficier du Service ainsi souscrit avant la fin du délai de 7 jours, est réputé avoir renoncé à son droit de rétractation.

Dans l'hypothèse où l'abonné exercerait son droit de rétractation alors qu'il a déjà reçu les Equipements, il s'engage à les retourner conformément à la procédure décrite à l'article 6.6 ci-après, faute de quoi, il s'expose au paiement des Equipements non retournés (les prix des Equipements sont précisés dans la documentation tarifaire de SFR).

Article 4 – Accès aux Services

4.1 – Mise à disposition des Equipements

Des Equipements seront mis à disposition de l'abonné afin qu'il puisse effectivement bénéficier des Services : le terme « Equipements » vise le Pack de la Box SFR (Box SFR et connectiques,) ainsi que le Pack du décodeur TV (décodeur, télécommande et connectiques) et la carte d'accès TV si l'abonné est également éligible au service TV et qu'il a choisi d'en bénéficier.
Ces Equipements restent la propriété exclusive, insaisissable et incessible de SFR, ils ne pourront donc être cédés ou mis à disposition d'un tiers sous quelque forme que ce soit.
Ils seront envoyés à l'abonné par courrier quelques jours après la confirmation de sa souscription à l'une des Options « Box ADSL+ Mobile» ou « Box ADSL + Clé Internet 3G+ ».

Il appartient à l'abonné de vérifier le contenu des colis au moment de la livraison et le cas échéant de formuler des réserves au transporteur, réserves qui devront être confirmées par l'envoi d'un courrier recommandé AR à SFR dans un délai de trois jours à compter de la livraison. La livraison est effectuée lors de la remise des Equipements à l'adresse de l'abonné ou, en cas d'absence, par un simple avis de mise à disposition et emporte transfert des risques.

4.2 – Installation et accès aux Services

Les Equipements seront livrés avec le CD ROM d'installation permettant à l'abonné de procéder lui-même à l'installation.

Afin de permettre à l'abonné d'installer sa ligne ADSL, un courrier de confirmation d'activation de sa ligne ADSL sera envoyé à l'abonné.

L'accès au Service (initialisation) est en effet subordonné à la réception par l'abonné de ce courrier de confirmation d'activation et à l'installation conforme de la Box SFR et de ses Equipements et matériels informatiques.

Matériels

Les matériels de l'abonné doivent être agréés, conformes au Code des Postes et Communications Electroniques et respecter la configuration minimale requise.

L'abonné est responsable de la maintenance de ses matériels, ainsi que de l'installation.

L'abonné est informé que le Service pourrait ne pas fonctionner :
• si la Box SFR est branchée à un fax, un minitel, un modem
• si la Box SFR et/ou le décodeur TV ne sont pas branchés sur le réseau électrique, sont éteints ou en panne
• si l'abonné utilise un terminal autre que la Box SFR et/ou le décodeur TV, ou s'il a apporté des modifications de quelque nature que ce soit à la Box SFR et/ou au décodeur TV et / ou aux éléments matériels et logiciels fournis avec la Box SFR. et/ou le décodeur TV.

L'abonné est informé que le Service de Téléphonie Fixe peut créer des dysfonctionnements notamment avec des systèmes de télésurveillance, ou de surveillance médicale.

4.3 – Défaut de Service

Si malgré la vérification préalable de l'éligibilité théorique de la ligne de l'abonné, la connexion effective de la ligne de l'abonné au réseau et la mise à disposition d'Equipements appropriés, l'initialisation du Service par l'abonné ne peut avoir lieu ou en cas d'indisponibilité du service survenant pendant la première semaine qui suit l'initialisation du Service, l'abonné sera en droit, si ce problème ne parvient pas à être résolu dans un délai de quatre semaines ou sans occasionner de facturation supplémentaire, de résilier l'Option sans préavis et sans frais de résiliation. Ce délai de quatre semaines court à compter de la notification par l'abonné du dysfonctionnement constaté.
Il devra procéder dans ce cas au retour des Equipements conformément aux dispositions visées à l'article 6.6; faute de quoi il s'exposerait au paiement des Equipements non retournés.

4.4 – Fourniture des Services

SFR s'engage à tout mettre en ?uvre pour assurer la continuité, la qualité et la permanence des Services. SFR se réserve cependant le droit d'interrompre à titre exceptionnel les Services pour effectuer des travaux de maintenance, d'amélioration, de renforcement ou d'extension des installations de son réseau. Ces opérations seront notifiées aux abonnés au minimum 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'elles ont un caractère d'urgence.

Article 5 - Durée

La souscription de l'Option « Box ADSL+ Mobile» et « Box ADSL + Clé Internet 3G+ » est effective à compter de l'acceptation de l'abonné et ce pour une durée indéterminée.

La facturation prend effet à compter de la première connexion Internet effectuée par l'abonné grâce à son offre SFR et au plus tard dans un délai de 30 jours calendaires suivant l'activation de la ligne si aucune connexion n'a été effectuée.

Article 6- Engagements de l'abonné

6.1. Engagements liés à l'Option

L'abonné s'engage à ce que l'adresse déclarée pour le bénéfice de l'Option « Box ADSL+ Mobile» ou « Box ADSL + Clé Internet 3G+ » soit l'adresse à laquelle il souhaite installer sa ligne ADSL. Il est par conséquent impossible d'avoir deux adresses distinctes selon les services.

Pour les abonné s ayant souscrit l'option « Box ADSL+ Mobile» et bénéficiant d'Happy Zone, il est par ailleurs impossible de cumuler deux options Happy Zone sur un même contrat. Si l'abonné souhaite profiter de l'option Happy Zone à une adresse différente de celle déclarée pour l'Option « Box ADSL+ Mobile», , il devra alors souscrire séparément à l'option Happy Zone, et en perdra le bénéfice à l'adresse déclarée pour l'Option « Box ADSL+ Mobile».

L'abonné s'engage expressément à ne faire aucune utilisation commerciale des Services. Il s'engage à utiliser les Services uniquement pour ses besoins propres, dans le cadre d'un usage personnel strictement privé.
L'utilisation des Services à d'autres fins que personnelles (à titre d'exemple le partage de l'accès téléphonique ou audiovisuel avec des personnes extérieures au foyer), ainsi que l'utilisation ou la mise à disposition de tiers, à titre gratuit ou onéreux, ou la recommercialisation des Services (comme par exemple le cas des passerelles de réacheminement de communications, de routeurs d'appels) sont strictement prohibées.

L'abonné est informé que la souscription à l'Option « Box ADSL+ Mobile» rend impossible toute modification de son numéro de téléphone mobile.

6.2. Utilisation des Services et conservation des Identifiants

L'abonné s'engage à utiliser les Services dans le respect des conditions décrites dans le présent contrat. L'abonné est informé qu'une réduction du débit peut être observée en cas d'utilisation concomitante de l'accès internet et du service Téléphonie Fixe et/ou de la TV.

L'abonné doit prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité et la confidentialité de ses identifiants. Il ne doit ni les communiquer à qui que ce soit, ni les inscrire sur tout document qui pourrait être aisément consulté par un tiers.

Il est responsable de la conservation et de la confidentialité de ces Identifiants ainsi que de tous les actes réalisés au moyen de ces Identifiants.

6.3. Respect de la législation et mise en garde

L'abonné s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur quant à la diffusion et au contenu des données diffusées par Internet. A ce titre, il pourra également consulter les dispositions du Code de conduite développé par les utilisateurs d'Internet. Ce Code est disponible sur le site http//netiquette.afa-France.com)

L'abonné reconnaît être pleinement informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout particulièrement en termes :

- d'absence de sécurité relative à la transmission de données,
-de non garantie des performances relatives au volume et à la rapidité de transmission des données.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Le secret des correspondances transmises sur ce réseau n'est pas assuré. Dans ces conditions, il appartient à l'abonné de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de ses terminaux à quelque fin que ce soit et de procéder à des sauvegardes préalablement et postérieurement à l'utilisation du Service.

L'abonné reconnaît être informé que l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature qu'il souhaite échanger sur le réseau Internet ne peuvent être garanties sur ce réseau. L'abonné ne doit donc pas transmettre via le réseau Internet des messages dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie de manière infaillible.

L'abonné s'interdit de stocker, télécharger ou transmettre sur les réseaux toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes m?urs ou à l'ordre public et portant atteinte ou susceptible de porter atteinte aux droits de tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle.

L'abonné s'interdit toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du Service, telle que notamment l'encombrement des serveurs de messageries et des réseaux de SFR et/ou des destinataires de mails par du publipostage sauvage (spamming, bulk e-mail, junk e-mail ou mail bombing) ou de son réseau, ou l'envoi de messages attractifs générant nécessairement un nombre imposant de réponses (teasing ou trolling), pouvant ainsi perturber la disponibilité des dits serveurs ou réseau. Toute utilisation frauduleuse du Service et/ou contraire aux conditions des présentes engage la responsabilité de l'abonné.

6.4. Utilisation des Equipements

L'abonné s'engage à utiliser les Equipements mis à sa disposition par SFR conformément aux instructions données par SFR lors de leur remise et dans des conditions normales d'utilisation.

Il s'engage, dans ce cadre, à en user en bon père de famille et à en assurer la garde et la conservation dans les conditions des articles 1880 et suivants du Code Civil.
.L'abonné s'interdit d'effectuer toute ouverture, intervention technique, transformation ou modification sur les Equipements à quelle que fin que ce soit.

L'abonné est responsable de tout dommage subi ou causé aux tiers par les Equipements, sauf si ce dommage résulte d'un vice caché desdits Equipements.

En cas de mise à disposition d'Equipements défectueux, chacun des composants pourra être remplacé par SFR dans le cadre de son Service Après Vente (SAV), dans la limite des stocks disponibles.
Toutefois, ne pourront faire l'objet d'un SAV les Equipements ayant fait l'objet d'une surtension, d'une oxydation, d'une mauvaise manipulation de la part de l'abonné, dont le n° de série est illisible (étiquette arrachée, ..) ou plus généralement tout Equipement brisé ou endommagé. Dans ce cas, les Equipements seront facturés à l'abonné.

Les nouveaux Equipements seront adressés à

l'abonné par courrier, et il lui sera demandé de bien vouloir retourner par courrier en utilisant le bon de retour préaffranchi à cet effet les composants défectueux dans un délai de 7 jours conformément aux dispositions visées à l'article 6.6.

6.5. Perte, bris ou vol d'un Equipement

En cas de perte, de vol ou de bris d'un des Equipements, l'abonné s'engage à informer SFR par téléphone, sans délai, de la survenance d'un tel événement et à confirmer sa déclaration, sous 48 heures, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception accompagnée, en cas de vol, d'une copie du dépôt de la plainte déposée auprès des autorités compétentes.
Dans cette hypothèse, l'abonné pourra demander à ce qu'un nouvel Equipement lui soit adressé.
Il sera en tout état de cause facturé par SFR sur l'une de ses prochaines factures des sommes indiquées dans la documentation tarifaire de SFR en vigueur à la date de survenance des évènements pour chacun des Equipements ou composants non retournés.

6.6. Restitution des Equipements

En cas de rétractation, de résiliation, de défaut de Service ou d'évolution des Equipements, l'abonné s'engage à restituer les Equipements ainsi que les câbles et rallonges qui leur sont associés dans un délai de 7 jours à compter de la résiliation de l'Option, ou à compter de la réception des Equipements de remplacement dans le cas du SAV ou d'évolution des Equipements.
Passé ce délai, et après l'envoi d'une lettre de relance, l'abonné sera facturé sur l'une de ses prochaines factures SFR des sommes indiquées dans la documentation tarifaire de SFR en vigueur à la date de survenance des événements pour chacun des Equipements ou composants non retournés.

En dehors du SAV, la restitution des Equipements se fera aux frais de l'abonné.

6.7. Modifications affectant la ligne téléphonique

Déménagement

En cas de déménagement, l'abonné s'engage à en informer immédiatement SFR.

Sous réserve que les conditions d'éligibilité de l'abonné et de la ligne fixe de son nouveau domicile soient remplies, il pourra bénéficier de ses Services à son nouveau domicile. Cependant, du fait de ce déménagement, l'abonné perdra le numéro de téléphone de sa ligne fixe ADSL, les messages présents sur le Répondeur de sa ligne fixe ADSL ainsi que les e-mails (et adresses associées) stockés sur les boîtes mail des comptes secondaires, l'abonné ayant cependant la possibilité de récupérer le contenu de ces boites mail dans un délai de 15 jours à compter de la résiliation de l'ancienne ligne. Le compte mail principal ainsi que les messages qui y sont stockés seront en revanche conservés.
L'abonné perdra également le bénéfice des abonnements aux bouquets TV et chaines payantes qu'il aurait pu souscrire sur sa précédente ligne (étant précisé que la gestion des chaines et bouquets Canal + doit s'effectuer directement auprès de Canal +).

L'abonné conservera ses Equipements et devra procéder lui-même à leur installation dès réception de la confirmation d'activation de sa ligne à sa nouvelle adresse.

A la date indiquée de déménagement, l'Option « Box ADSL+ Mobile» ou « Box ADSL + Clé Internet 3G+ » sera suspendue et les Services interrompus à son ancien domicile.
La facturation de l'Option sera de nouveau activée dès sa première connexion Internet sur le réseau SFR depuis son nouveau domicile.

Autres modifications affectant la ligne téléphonique

En cas d'autres modifications portant sur la ligne téléphonique fixe supportant les Services, et notamment en cas de résiliation, l'abonné s'engage à en informer immédiatement SFR. A défaut, l'abonné ne pourra s'en prévaloir auprès de SFR pour quelque raison que ce soit.
Il en est de même en cas de souscription pendant la durée du contrat et sur la même ligne téléphonique que celle supportant le Service d'une offre d'accès ADSL auprès d'un autre opérateur.

L'abonné est également informé que s'il a choisi de souscrire en conservant son abonnement auprès de l'Opérateur Historique, la mise en place d'un service limité sur sa ligne téléphonique rend impossible l'utilisation des Services.

Ces modifications pourront entrainer la fermeture de l'accès SFR ADSL, alors même que l'Option « Box ADSL+ Mobile» ou « Box ADSL + Clé Internet 3G+ » n'a pas été résiliée. La facturation des services se poursuivra jusqu'à la résiliation effective de l'Option.
Dans ces différents cas, l'abonné sera tenu de procéder à la résiliation de l'Option « Box ADSL+ Mobile» ou « Box ADSL + Clé Internet 3G+ » auprès de SFR.

Article 7- Tarifs des Services – Modalités de règlement

7.1. Tarifs

7.1.1– Les tarifs des Services ainsi que leurs modalités d'application, notamment celles concernant le décompte des communications (ci-après dénommés les Tarifs), figurent dans la documentation établie et mise à jour par SFR à l'intention de ses abonnés aux Options « Box ADSL+ Mobile» et « Box ADSL + Clé Internet 3G+ ».

7.1.2– Les Tarifs des services complémentaires et/ou optionnels sont susceptibles d'évolution en cours d'exécution de contrat. L'abonné est informé de ces nouveaux Tarifs, par tout moyen, un mois avant leur entrée en vigueur.
Si l'abonné refuse l'augmentation des Tarifs appliquée sur un service optionnel, il peut, durant les quatre mois qui suivent l'information de la hausse tarifaire, résilier ladite option.

7.2. Facturation / Modalités de règlements

Les Services correspondant à l'Option « Box ADSL+ Mobile» ou « Box ADSL + Clé Internet 3G+ » seront facturés chaque mois sur la facture SFR de l'abonné. Seront également facturés en plus les éventuelles commandes de contenus audiovisuels effectués par l'abonné depuis son téléviseur (Vidéo à la demande), le prix de chaque contenu audiovisuel étant indiqué préalablement à chaque commande.

La facturation débute à la première connexion de l'abonné au réseau SFR ADSL, et au plus tard 30 jours après l'activation de la ligne.

7.3. Non règlement

L'Option « Box ADSL+ Mobile» ou « Box ADSL + Clé Internet 3G+ » étant facturée chaque mois sur la facture SFR de l'abonné, le non règlement des sommes aura pour conséquence l'application des dispositions prévues par les Conditions Générales d'Abonnement, à savoir la restriction et/ou la suspension des lignes, puis la résiliation du Contrat d'abonnement et la fermeture concomitante des lignes.

Article 8- Evolutions

L'abonné reconnaît que des évolutions techniques ou des mises à jour susceptibles d'améliorer la qualité des Services peuvent être nécessaires, il s'engage de ce fait à respecter les prescriptions qui seront faites par SFR à ce propos.

Cependant, si ces évolutions impliquent une évolution des conditions contractuelles et notamment une augmentation des prix, l'abonné sera en droit de résilier, sans frais, sa souscription à l'Option « Box ADSL+ Mobile» ou « Box ADSL + Clé Internet 3G+ » dans un délai de quatre mois à compter de l'entrée en vigueur effective de la modification. L'abonné sera informé des évolutions des conditions contractuelles ou tarifaires en respectant un préavis d'un mois.

Modernisation des Equipements
En cas de commercialisation par SFR d'une nouvelle version d'Equipement (Box SFR, décodeur TV ou décodeur TV avec Magnétoscope Numérique), les abonnés pourront choisir de changer leur ancien Equipement.
Ce changement d'Equipement donnera lieu à facturation des sommes indiquées dans la documentation tarifaire de SFR pour chacun des Equipements. Ce changement d'Equipement sera limité à 5 000 demandes par mois.

Les nouveaux Equipements seront adressés à l'abonné par courrier, et il lui sera demandé de bien vouloir retourner par courrier en utilisant le bon de retour préaffranchi à cet effet les anciens Equipements dans un délai de 7 jours conformément aux dispositions visées à l'article 6.6.

Article 9 – Qualité de service

SFR s'engage à l'égard de l'abonné sur les critères de qualité suivants :

9.1 – Délai de mise en service

Le délai de mise en service est compris entre deux (2) et huit (8) semaines à compter de la réception par SFR d'un dossier d'abonnement complet, et sous réserve d'éligibilité.
La mise en service est considérée comme effective à la date d'activation de la ligne ADSL sur le réseau, mise en service qui est confirmée par courrier à l'abonné.

Pour le cas où ce délai maximum ne serait pas respecté, SFR versera à l'abonné, à titre de compensation, la somme forfaitaire de vingt (20) euros sous forme d'avoir sur sa prochaine facture si sa demande d'indemnisation est recevable.

Aucune compensation ne sera due à l'abonné lorsque le non respect du délai de mise en service résultera :
- d'un cas de force majeure
- de la construction de la ligne téléphonique par l'Opérateur Historique,
- du fait de l'abonné, et en particulier, du non respect des pré-requis définis dans la documentation commerciale, de l'installation non-conforme des Equipements ou de l'utilisation d'autres équipements que ceux mis à disposition par SFR.

9.2 – Niveau de qualité de l'accès

Le débit descendant de synchronisation ADSL garanti par SFR est compris entre 160Kbps ATM (soit 128 Kbps IP) et 20 Mbps ATM (soit 16,6 Mbps IP) en zone dégroupée ou 8 Mbps (soit 6,6 Mbps IP) en zone non dégroupée en fonction notamment des caractéristiques et de la qualité de ligne téléphonique et de la distance de l'installation avec le central téléphonique. Le débit descendant de synchronisation ADSL est le débit de réception par la Box SFR ADSL des informations en provenance du réseau.
Ce débit peut être vérifié par l'abonné sur l'interface utilisateur de la Box SFR.

En cas de débit inférieur à 160Kbps ATM (soit 128 Kbps IP), l'abonné sera en droit de résilier l'Option « Box ADSL+ Mobile» et « Box ADSL + Clé Internet 3G+ » sans paiement des frais de résiliation sauf en cas de force majeure, en cas d'utilisation d'autres Equipements que ceux mis à disposition par SFR, ou de faute de l'abonné.

9.3 – Délai de rétablissement du Service Internet

Le délai de rétablissement du service Internet se mesure à compter de l'appel de l'abonné notifiant au Service Client SFR ADSL l'interruption totale du Service Internet et son rétablissement par SFR.
Cet engagement ne concerne pas la première activation de la ligne.
SFR s'engage à ce que ce délai de rétablissement n'excède pas cinq (5) jours (soit cent vingt (120) heures).

A défaut, SFR s'engage à rembourser à l'abonné à titre de compensation les sommes suivantes si sa demande d'indemnisation est recevable :
- 15 euros TTC si le délai de rétablissement est supérieur à 5 jours mais inférieur ou égal à 10 jours (délai excédant 120 heures mais inférieur ou égal à 240 heures)
- 29,90 euros TTC si le délai de rétablissement excède 10 jours (240 heures).

Aucune compensation ne sera due lorsque le non respect par SFR de ce délai de rétablissement résulte :
- d'un cas de force majeure,
- d'un des cas visés à l'article 4.4
- d'une coupure de la ligne par l'Opérateur Historique
- du fait de l'abonné, et en particulier, de l'installation non-conforme des Equipements ou de l'utilisation d'autres équipements que ceux mis à disposition par SFR,
- d'un remplacement d'un des Equipements par SFR (procédure de SAV, ….)
- d'un raccordement de la ligne téléphonique de l'abonné sur le réseau d'un opérateur tiers avec ou sans son autorisation.

9.4 – Demande d'indemnisation

Tout abonné, ayant été affecté par un non respect par SFR des critères de qualité précédemment énoncés aux articles 9.1 et 9.3 pourra présenter une demande afin d'obtenir une indemnisation.

Cette demande devra être formulée par écrit et indiquer précisément les dysfonctionnements constatés.

Cette demande devra être adressée à SFR dans le mois suivant la constatation.

Ces demandes d'indemnisation seront traitées par SFR au plus tard dans les deux mois qui suivent celui de leur réception. Si le non respect des critères de qualité annoncés est établi, les compensations correspondantes seront attribuées aux abonnés ayant présenté des demandes répondant au formalisme requis par SFR.

Article 10 – Responsabilité

SFR met en place les moyens nécessaires à la bonne marche des Services.

La responsabilité de SFR ne peut pas être engagée :

- en cas de mauvaise utilisation du Service par l'abonné et/ou ses correspondants,
- en cas de mauvais paramétrage des Matériels et/ou de leurs accessoires,
- en cas de non respect par l'abonné de ses obligations visées aux présentes conditions,
- en cas d'utilisation des Services consécutive à une divulgation, une désactivation, une perte ou un vol des Identifiants de l'abonné (code d'accès personnel et confidentiel), et plus généralement, d'utilisation dudit Service par une personne non autorisée, non consécutive à une faute de SFR,
- en cas d'interruption des services accessibles sur le réseau Internet,
- en cas de perturbation ou d'interruption non directement imputable à SFR,
- en cas de perturbation et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption de tout ou partie des services proposés sur les réseaux de radiotéléphonie publique exploités par des Opérateurs Tiers,
- en cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation.

Obligations spécifiques liées à Internet

SFR n'est pas responsable des éventuelles conséquences dommageables pour l'abonné du fait de l'accès, de la prise de connaissance, ou de l'usage de contenus disponibles sur le réseau Internet.

Elle s'engage toutefois à mettre en oeuvre tous les moyens lui permettant de veiller au respect de la législation, notamment dans ses rapports avec ses fournisseurs de services ou de contenus.

Compte tenu du secret dont doivent bénéficier les correspondances privées, SFR n'exerce aucun contrôle sur le contenu ou les caractéristiques des données reçues ou transmises par l'abonné sur le réseau Internet. Toutefois, pour assurer la bonne gestion du système d'accès au réseau Internet, SFR se réserve le droit de supprimer tout message ou d'empêcher toute opération de l'abonné susceptible de perturber le bon fonctionnement du réseau ou ne respectant pas les règles de fonctionnement, d'éthique et de déontologie.

Par ailleurs, l'abonné reconnaît être informé que si SFR est alertée par un tiers, par quelque moyen que ce soit, de l'illicéité d'un contenu, SFR remettra lesdits contenus aux autorités chargées de faire respecter la loi, qui les traiteront en conséquence.

SFR se réserve alors le droit, après avoir été saisie par une autorité judiciaire, de rendre impossible l'accès à tout contenu blessant, choquant ou contrevenant aux lois et réglementations en vigueur.

SFR met en oeuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer l'accès aux services souscrits même si elle ne peut garantir les débits précisés dans sa documentation ou sur son site www.sfr.fr qui ne sont que des débits théoriques. Elle ne saurait être responsable des modifications des contenus qui lui sont fournis par les éditeurs, les diffuseurs, ou imposés par les dispositions législatives et réglementaires.

SFR ne saurait être tenue responsable de l'exploitation des données et informations que l'abonné aurait introduites sur le réseau Internet.

SFR décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une utilisation frauduleuse, abusive ou excessive des Services par l'abonné.

Dans ce cas, SFR se réserve la possibilité de procéder à la résiliation immédiate et sans préavis de l'accès au Service.

Article 11- Résiliation de l'Option « Box ADSL+ Mobile» ou « Box ADSL + Clé Internet 3G+ »

11.1 – Résiliation de plein droit

L'abonné est informé que le bénéfice des Services sera supprimé de plein droit dans les cas suivants :

-Résiliation, pour quelque cause que ce soit du contrat d'abonnement principal de l'abonné (contrat d'abonnement à une offre de téléphonie mobile ou contrat d'abonnement à l'offre Clé Internet),

-Déménagement,

-Souscription, pendant la durée du contrat et sur la même ligne téléphonique que celle supportant les Services, d'une offre d'accès ADSL auprès d'un autre opérateur

-Migration vers une offre tarifaire non compatible

avec l'Option « Box ADSL+ Mobile» ou « Box ADSL + Clé Internet 3G+ »

-Résiliation pour cause de modifications résultant de l'Opérateur Historique ayant pour conséquence une impossibilité technique de maintien du Service

La suppression du bénéfice des Services donnera lieu ensuite à la résiliation de l'Option « Box ADSL+ Mobile» ou « Box ADSL + Clé Internet 3G+ » avec facturation des frais correspondants (frais dont le montant est précisé dans la documentation tarifaire établie et mise à jour par SFR à l'intention de ses abonnés), sauf si l'abonné souscrit à nouveau à l'Option.

L'abonné qui aura souscrit en mode « Sans Abonnement à l'Opérateur Historique » est informé que la résiliation entrainera l'arrêt des Services. De ce fait, l'abonné ne disposera plus de la possibilité d'appeler ou d'être appelé sur sa ligne fixe.

11.2 – Résiliation de l'Option à l'initiative de l'abonné

La souscription à l'Option « Box ADSL+ Mobile» ou « Box ADSL + Clé Internet 3G+ » peut être résiliée par l'abonné par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Service Client ADSL, la résiliation sera effective dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception du courrier recommandé.

L'abonné se verra facturé des frais de résiliation dont le montant est précisé dans la documentation tarifaire établie et mise à jour par SFR à l'intention de ses abonnés sauf dans les cas suivants :
-Exercice de son droit de rétractation
-Défaut de service, impossibilité technique à activer les Services sur la ligne de l'abonné
-Débit de synchronisation inférieur à 160Kbps ATM (soit 128 Kbps IP) tel que visé à l'article 9.2,
-Déménagement suivi d'une nouvelle souscription à l'Option « Box ADSL+ Mobile» ou « Box ADSL + Clé Internet 3G+ »

11.3 – Résiliation à l'initiative de SFR

La souscription à l'Option « Box ADSL+ Mobile» et « Box ADSL + Clé Internet 3G+ » peut être résiliée par SFR, après en avoir avisé l'abonné par tout moyen mais sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnisation, dans les cas suivants :

- manquement de l'abonné à l'une quelconque de ses obligations telles que visées au titre des présentes conditions,
- force majeure affectant SFR pendant plus de quinze jours.

Article 12– Cession

Le présent contrat ne peut faire l'objet ni d'une cession ni d'un apport, que ces opérations soient faites à titre onéreux ou à titre gratuit.

Article 13– Données nominatives

SFR prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés conformément aux dispositions prévues dans les Conditions Générales d'Abonnement.

Article 14- Notifications

Toute correspondance relative à l'Option doit être adressée à SFR à l'adresse suivante :

SFR– Service Client ADSL
TSA 41125
57757 METZ Cedex 9

ANNEXE 1

Conditions attachées à la Téléphonie Fixe illimitée proposée dans le cadre des Options « Box ADSL+ Mobile» ou « Box ADSL + Clé Internet 3G+ »

Les présentes conditions d'utilisation décrivent les termes et conditions dans lesquelles SFR fournit, dans le cadre de ses Options « Box ADSL+ Mobile» ou « Box ADSL + Clé Internet 3G+ », un service de Téléphonie Fixe illimitée (ci-après, le "Service"). Elles s'appliquent uniquement aux communications établies par l'abonné grâce à un téléphone relié à la Box SFR et qui sont acheminées en VoIP (Voice over Internet Procol – voix sur protocole internet)

Description du Service
Le Service Téléphonie Fixe illimitée permet de passer un nombre illimité d'appels depuis le téléphone raccordé à la Box SFR à destination de :
Numéros de téléphones fixes en France métropolitaine (hors numéros spéciaux)
Numéros de téléphones fixes des pays étrangers dont la liste figure dans la documentation tarifaire établie et mise à jour par SFR.
Sont également inclus les appels émis vers des correspondants personnes physiques titulaires de numéros de type Box (n° à 10 chiffres commençant par 087 ou 09) en France métropolitaine.

Le terme « illimité » ne signifie pas que la communication puisse être permanente pour des raisons tenant à la nature du réseau. Ces appels sont donc inclus dans l'Option sous réserve qu'ils n'excèdent pas une durée de trois (3) heures. Au-delà de cette durée, les minutes d'appels supplémentaires sont facturées aux tarifs en vigueur.

Par nature, les appels vers les équipements destinés à détourner ou re-router les appels notamment sur un autre réseau, et les appels depuis boîtiers radio sont exclus du bénéfice de cette tarification « illimitée ».

Enfin, seront facturés aux tarifs en vigueur, car ils n'entrent pas dans le périmètre de cette tarification « illimitée » les appels suivants: les appels vers des plates-formes téléphoniques (serveurs vocaux interactifs pouvant avoir comme racine un numéro d'appel commençant par 01, 02, 03, 04 ou 05), les appels vers le service client, les appels vers les numéros courts, les numéros spéciaux, ou certains services.

Le descriptif des appels inclus dans le Service Téléphonie Fixe illimitée, ainsi que les conditions tarifaires de chacun des types d'appels pouvant être émis depuis la Box SFR sont précisés dans la documentation mise à jour par SFR à l'intention de ses abonnés.

Plusieurs fonctionnalités de téléphonie, dont le détail et la présentation détaillée figurent dans le guide d'utilisation de la Box SFR, sont incluses dans le Service Téléphonie Fixe illimitée :

- Le service « Présentation du numéro » qui permet à l'abonné de visualiser (s'il dispose d'un téléphone compatible) le numéro du correspondant appelant ;
- Le service « Signal d'appel » qui permet à l'abonné d'être notifié par un signal sonore des appels entrants lorsqu'il est déjà en communication ;
- Le service « Transfert d'appel » qui permet à l'abonné de renvoyer tous les appels entrants sur sa ligne fixe SFR ADSL vers une autre ligne de son choix (au prix d'un appel sortant pour toute la durée de du transfert) ;
- Le service « Double Appel » qui permet à l'abonné de mettre en attente un correspondant afin de passer un autre appel ;
- Le service « Conférence à trois » qui permet d'établir une communication avec deux correspondants simultanément ;
- Le service « Numéro masqué » qui permet, lors des appels sortants établis par l'abonné, de ne pas divulguer le numéro de téléphone fixe aux correspondants ;
- Le service « Limitation d'usage de la ligne », qui permet de bloquer les appels sortants depuis la ligne fixe SFR ADSL de l'abonné vers certaines catégories de numéros (numéros spéciaux, numéros mobiles, numéros internationaux) ou tous les appels entrants ;
- Le service « Répondeur » qui permet à l'abonné d'enregistrer et de consulter des messages déposés par les correspondants appelant la ligne fixe SFR ADSL :

Certaines de ces fonctionnalités sont paramétrables par l'abonné depuis le Portail sfr.fr rubrique Espace Client

Conditions de fonctionnement et pré-requis

Le Service Téléphonie Fixe Illimitée nécessite l'installation suivante :

- Un téléphone fixe compatible avec la Box SFR, fourni par l'abonné. SFR ne pourra être tenue responsable de tout problème lié au téléphone fixe de l'abonné
- Une Box SFR correctement installée

L'abonné est informé que le fonctionnement du Service Téléphonie Fixe illimitée n'est pas garanti :
- en cas de dysfonctionnement de la connexion SFR ADSL, ou d'une mauvaise installation de la Box SFR.
- si la Box SFR est branchée à un fax, un minitel, un modem
- si la Box SFR n'est pas branchée sur le réseau électrique, est éteinte ou est en panne.
- si l'abonné utilise un terminal autre que la Box SFR, ou s'il a apporté des modifications de quelque nature que ce soit à la Box SFR et/ou aux équipements et logiciels fournis avec la Box SFR.

Responsabilité

La responsabilité de SFR ne saurait être engagée :

- en cas d'interruption du Service indépendante du contrôle de SFR;
- en cas de mauvais paramétrage par le client de ses options de téléphonie (depuis sa ligne ou depuis le site www.sfr.fr)
- en cas d'utilisation du Service par l'abonné non conforme aux dispositions des présentes conditions ou à la réglementation applicable;
- en cas d'inadéquation des équipements de l'abonné (notamment terminal téléphonique);
- en cas d'incident ou interruption du Service causé par un incident ou une panne survenant sur d'autres réseaux que le réseau SFR et sur les matériels de l'abonné ;
- en cas de coupures générales d'alimentation;
- en cas de perturbations et/ ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ ou d'interruption de tout ou partie des services proposés sur les réseaux exploités par des opérateurs tiers;
- en cas de force majeure.

Numéros d'appels d'urgence

Conformément aux articles L. 33-1 et L. 34-1 du code des postes et télécommunications et à la liste des numéros d'urgence établie par l'ARCEP (décision n° 02-1179), SFR achemine gratuitement les appels vers les numéros d'urgence dans le cadre du Service Téléphonie Fixe Illimitée.

Résiliation

L'abonné est expressément informé que toute résiliation de l'Option « Box ADSL+ Mobile» ou « Box ADSL + Clé Internet 3G+ » entraîne automatiquement la disparition des messages vocaux présents sur le répondeur de la ligne fixe SFR ADSL sans possibilité de récupération.

Suspension du Service

L'utilisation du Service Téléphonie Fixe illimitée ou l'utilisation de matériels ou logiciels par l'abonné, en contravention avec les dispositions des présentes conditions ou la réglementation applicable, aura pour conséquence la suspension du Service après que l'abonné en ait été avisé par tous moyens.

L'abonné est prévenu que la suspension du Service Téléphonie Fixe illimitée peut concerner les appels entrants comme sortants. Dans le cas où la ligne a été suspendue ou restreinte par SFR, les numéros d'urgence restent joignables.

Dans le cas où la suspension se prolongerait pour une durée supérieure à 3 (trois) mois consécutifs, SFR serait en droit de résilier l'accès au Service.

En outre, SFR sera habilitée à suspendre le Service Téléphonie Fixe Illimitée pour toutes opérations de mise à niveau, ou de maintenance préventive.

ANNEXE 2

Conditions attachées au Service « TV » et Vidéo à la demande

Description du Service « TV »

Le Service de télévision est accessible uniquement depuis les zones géographiques couvertes en France métropolitaine, et sous réserve que la ligne téléphonique de l'abonné ait un débit suffisant.

La liste des chaînes et des radios disponibles est détaillée dans la rubrique offre du site www.sfr.fr.

Les droits dont SFR est titulaire limitent la diffusion des services de communication audiovisuelle à destination de ses seuls abonnés pour un usage strictement privé. Tout acte de reproduction, de représentation ou utilisation quelconque que l'abonné effectuerait sous quelque forme que ce soit et en quelque lieu que ce soit autres que ceux autorisés par le Code de la Propriété Intellectuelle constitueraient un acte de contrefaçon et une faute contractuelle.

Le Service TV proposé dans le cadre de l'Option « Box ADSL+ Mobile» ou « Box ADSL + Clé Internet 3G+ » comporte plusieurs fonctionnalités de télévision interactive et notamment :

- Les services de navigation dans l'offre de chaînes, comprenant :
- Le service LISTE, permettant de visualiser d'un seul coup d'oeil l'ensemble des chaînes disponibles et de zapper rapidement d'une chaîne à une autre ;
- Le service INFO, permettant d'afficher des informations sur le programme en cours et à venir, et de régler les préférences audio lorsque plusieurs langues et/ou sous-titres sont disponibles ;
- Le service de souscription et résiliation aux chaînes et bouquets additionnels
- Les menus d'accès à l'offre de services et de contenus

- Les services de réglages des préférences clients permettant de :
- Définir le niveau de contrôle parental souhaité pour la visualisation des programmes audiovisuels ;
- Rechercher les chaînes TNT ;
- Définir une liste de chaînes favorites,
- Régler les préférences audio et vidéo.

- La mosaïque TV, permettant de consulter d'un seul coup d'oeil les programmes en cours sur plusieurs chaînes ;

- Le guide des programmes, permettant de consulter la grille des programmes de télévision diffusés sur les chaînes de l'offre ;

- Les radios numériques, permettant de sélectionner une radio et de l'écouter en qualité numérique sur son téléviseur ;

- Le Médiacenter : ce service permet à l'abonné d'accéder sur son téléviseur ou sa chaîne hifi à ses contenus multimédias personnels qu'il a stockés sur son ordinateur ou sur un disque dur.

SFR se réserve le droit de modifier ou compléter les services de l'offre à tout moment, et en particulier, SFR se réserve le droit de modifier immédiatement et à tout moment :

- le positionnement de tout ou partie des chaînes et/ou stations et/ou le numéro de canal attribué aux chaînes et/ou aux stations,
- la liste des chaînes et/ou stations, SFR n'étant pas éditeur des chaînes qu'elle propose.

Chaines payantes

L'abonné peut, s'il le souhaite, via l'interface de télévision interactive, souscrire à des chaînes ou à des bouquets payants.
Cette souscription s'effectue aux conditions et tarifs stipulés dans le descriptif des bouquets ou chaînes en accès payant au moment de la souscription.
L'abonné est facturé sur sa facture SFR des frais d'abonnement aux chaînes payantes ou bouquets payants auxquels il a souscrit, la souscription étant réalisée pour un mois minimum.

L'abonné peut également bénéficier, sans décodeur supplémentaire, des bouquets partenaires Canal+ Le Bouquet et CanalSat, dont la souscription et la facturation sont directement gérées par ces sociétés indépendamment de SFR.

Magnétoscope Numérique

L'abonné peut également, s'il le souhaite, souscrire à l'option payante Magnétoscope Numérique, auprès de son Service Client ADSL, aux conditions tarifaires indiquées dans la documentation tarifaire des Options « Box ADSL+ Mobile» et « Box ADSL + Clé Internet 3G+ ».
Le service de Magnétoscope Numérique permet à l'abonné d'enregistrer des programmes, ou de profiter des fonctionnalités de contrôle du direct.
Conformément aux dispositions des présentes conditions, les contenus enregistrés sur le disque dur du décodeur TV ne peuvent par ailleurs pas être utilisés à d'autres fins que personnelles, l'abonné s'engageant notamment à ce que les programmes enregistrés sur le disque dur du décodeur TV ne soient pas disponibles sur le réseau Internet.

La souscription à l'option payante Magnétoscope Numérique s'accompagne de la remise d'un décodeur TV spécifique, qui sera fourni à la place du décodeur TV classique ou en échange de celui-ci.

L'abonné est informé qu'en cas de résiliation de l'option Magnétoscope Numérique et de restitution du décodeur TV spécifique, les contenus enregistrés sur le disque dur du décodeur TV sont perdus.

Description du Service de Vidéo à la Demande (VOD)

A compter de la mi-décembre 2007, SFR va proposer, en complément de son Service TV, un service de Vidéo à la Demande (VOD) permettant à l'abonné de commander, sur son téléviseur et à tout moment, l'un des programmes proposés dans le cadre des catalogues référencés par SFR.

Ce service de VOD permet à l'abonné de visualiser uniquement sur son téléviseur le contenu de son choix, qui sera diffusé en mode "streaming", c'est à dire au fil de l'eau sans téléchargement préalable.
La durée des droits de visualisation est variable selon les programmes, elle est systématiquement indiquée à l'abonné lors de sa commande. L'abonné pourra donc visualiser autant de fois qu'il le souhaite le contenu pendant cette durée qui se décompte à compter de la validation définitive de la commande.

Les commandes de VOD s'effectuent uniquement depuis le téléviseur via la Box SFR : pour chaque contenu audiovisuel proposé dans le cadre du service de VOD, une fiche précise le prix, ainsi que la durée des droits de visualisation.
Le règlement de chacune des commandes de VOD s'effectue sur la facture SFR de l'abonné.

L'abonné s'engage à faire un usage conforme du Service de VOD et notamment à visionner les programmes proposés uniquement dans le cadre de son cercle familial, à des fins personnelles et non commerciales. Toute autre diffusion des programmes, sous quelque forme et dans quelque lieu que ce soit, est illicite. L'abonné n'est pas autorisé à enregistrer les programmes proposés dans le cadre du Service, sur quelque support et pour quelque utilisation que ce soit, à modifier, distribuer, transmettre, diffuser, représenter, reproduire sur aucun support, publier, concéder sous licence, vendre ou créer des ?uvres dérivées de tout ou partie des contenus proposés dans le cadre ce Service de VOD. Plus généralement, l'abonné s'engage à respecter la législation française en vigueur et à ne pas porter atteinte au(x) contenu(s) audiovisuels proposés. L'abonné garantit une utilisation du Service conforme aux présentes conditions et se porte garant contre tout recours, action ou revendication quelconque pouvant émaner des personnes se prévalant d'un droit de propriété littéraire et artistique sur les ?uvres en cas d'utilisation non conforme aux dispositions des présentes conditions

SFR se réserve le droit de suspendre la transmission d'une oeuvre et/ou l'accès de l'abonné au Service de VOD dans le cas d'utilisation illicite, de représentation publique ou de mise à disposition du public des oeuvres protégées par le droit d'auteur. L'abonné reconnaît que tous les droits sur les Contenus audiovisuels appartiennent aux différents ayants droits (producteurs, interprètes, auteurs, éditeurs, etc.), l'utilisation du Service de VOD ne conférant que le droit de regarder un programme audiovisuel en streaming.

Il appartient à l'abonné de prendre les mesures et précaution nécessaires pour veiller à l'utilisation du Service qui pourrait être faite par un mineur. L'abonné est en effet informé que les VOD peuvent comporter des risques pour les enfants et qu'à cette fin le code parental à 4 chiffres, défini lors de l'installation du décodeur, permet de contrôler l'accès aux contenus. L'abonné peut choisir de verrouiller l'accès aux chaînes de Vidéo à la Demande grâce au Code Parental.
Ce code parental sera systématiquement demandé pour accéder aux contenus de catégorie V (programmes interdits aux mineurs) au sein du service.
SFR se réserve le droit de modifier ou compléter les catalogues proposés dans le cadre du Service de VOD.

NB : L'abonné reconnait avoir été informé qu'il doit, pour profiter des chaines et vidéos à la demande fournies en Haute Définition, disposer d'un téléviseur HDReady ou FullHD.

ANNEXE 3

Conditions d'utilisation du Contrôle Parental

Les présentes conditions d'utilisation décrivent les termes et conditions dans lesquelles SFR fournit aux abonnés dans le cadre de ses Options « Box ADSL+ Mobile» et « Box ADSL + Clé Internet 3G+ » un service de contrôle parental (ci-après, le "Service").

Ce Service de Contrôle Parental fourni par la société OPTENET sous sa propre responsabilité, est mis gratuitement à la disposition de l'abonné Si l'abonné souhaite en bénéficier, il devra installer le logiciel et accepter à cette occasion le contrat de licence du logiciel qui lui sera proposé par la société OPTENET.

1. Définitions

Dans le cadre des présentes Conditions, les mots et expressions ci-après auront la signification suivante :
· Contrôle Parental : Dispositif informatique permettant le contrôle et la restriction d'accès à des sites Internet selon l'option choisie par l'abonné.
· Licence : Contrat de licence d'utilisation du Logiciel conclu entre l'abonné et la société Optenet, éditeur du Logiciel et de la solution de Contrôle Parental.
· Liste Blanche : Liste de sites Internet contrôlés préalablement et dont l'accès est autorisé au public visé par le paramétrage du Service.
· Liste Noire : Liste de sites Internet contrôlés préalablement et dont l'accès est interdit au public visé par le paramétrage du Service.
· Logiciel : Logiciel informatique mis à la disposition de l'abonné et permettant l'exécution du Service après installation sur son Ordinateur.
· Ordinateur: Equipement informatique détenu par l'abonné, conforme aux pré-requis et sur lequel sera installé le Logiciel.

2. Pré-requis

Pour bénéficier du Service, l'abonné doit disposer :
· d'un accès à Internet SFR ADSL
· d'un Ordinateur conforme aux spécifications mentionnées dans le contrat de Licence du Logiciel, et devant respecter au moins les critères suivants : Processeur Pentium 2 à 300 Mhz, 64 Mo de RAM, 50 Mo de libres sur le disque dur, système d'exploitation VISTA, Windows 95 ou supérieur.
Le Logiciel ne fonctionne que lors des connexions via SFR ADSL.

3. Description du Service

Le Service permet de rendre indisponible la consultation de certains contenus de sites Web à certains utilisateurs. L'abonné peut ainsi restreindre l'accès à des sites Internet au contenu jugé indésirable, ainsi que le téléchargement de fichiers et/ou l'utilisation de certaines applications sensibles (messageries instantanées, chat, newsgroup, "peer-to-peer"). Ce filtrage s'effectue sur l'Ordinateur de l'abonné.

Le Service est fourni grâce au logiciel développé par la société Optenet.

L'utilisation du Service est donc conditionnée à l'installation du Logiciel sur l'Ordinateur de l'abonné ainsi qu'à l'acceptation préalable par l'abonné du contrat de Licence qui lui sera proposé par Optenet.

4. Fonctionnement du Service

L'abonné a la possibilité de paramétrer le Logiciel selon les 3 options suivantes de pré-paramétrage de filtrage:

Enfant : Environnement sécurisé avec accès possible uniquement aux sites mentionnés sur la Liste Blanche avec moteur de recherche adapté aux enfants.
Adolescent : Accès à la totalité des sites Internet à l'exception des sites mentionnés sur la Liste Noire et des pages filtrées par le moteur d'analyse sémantique en temps réel.
Adulte : Accès sans restriction à l'ensemble des sites Internet.

L'abonné a également la possibilité de personnaliser les options de filtrage, notamment en créant ses propres Listes Noire et Blanche.

L'ensemble des fonctionnalités du Service est décrit plus précisément dans le mode d'emploi du Logiciel et le contrat de Licence.

Si l'abonné constate une évolution du contenu ou de la ligne éditoriale d'un site auquel il a accès en vertu du mode de filtrage choisi, et que cette évolution lui paraît incompatible avec le mode de filtrage choisi, il devra en informer dans les plus brefs délais Optenet afin de procéder à la mise à jour des Listes.

5. Engagements de l'abonné

L'abonné est informé que le Service, comme tout autre dispositif de contrôle parental ne procure pas une garantie absolue de non-accès à certains sites Internet et/ou contenus potentiellement dangereux et qu'il est dès lors prudent de procéder à une mise à jour régulière.

5.1. Installation du Logiciel
L'abonné s'engage à installer et paramétrer le Logiciel sur son Ordinateur en respectant les modalités indiquées dans la documentation du Logiciel et/ou le contrat de Licence. L'abonné s'engage par ailleurs à s'assurer de la compatibilité des différentes applications présentes sur son Ordinateur et à désinstaller préalablement tout logiciel aux fonctionnalités équivalentes à celles du Logiciel.

La licence du Logiciel est consentie pour 3 postes maximum.

5.2. Mise à jour du Logiciel
Le Logiciel sera mis à jour automatiquement lors des accès de l'Ordinateur à Internet, lorsque celui-ci est connecté au réseau SFR ADSL.
L'abonné est cependant informé que la mise à jour du Logiciel peut être compromise du fait d'anti-virus ou de firewall installés sur son Ordinateur. Il devra donc effectuer toute opération de paramétrage nécessaire afin de permettre la mise à jour du Logiciel.

5.3 Protection du Logiciel
L'abonné s'interdit de réaliser toute opération non expressément autorisée dans le contrat de Licence, notamment tout acte de reproduction ou de représentation du Logiciel, et/ou toute communication des Listes Noire et Blanche.
Sans préjudice de l'article L 122-6-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, l'abonné s'interdit d'effectuer sur le Logiciel toute opération de décompilation, d'ingénierie inverse ou toute opération similaire.

5.4 Utilisation du Logiciel
L'abonné doit utiliser le Logiciel conformément aux dispositions des présentes Conditions Particulières et du contrat de Licence passé avec la société Optenet, ainsi qu'aux instructions données par la société Optenet.

Pour tout problème relatif au fonctionnement du Logiciel, l'abonné devra s'adresser au Service Client SFR ADSL.

6. Durée - résiliation

A la fin du contrat « Box ADSL+ Mobile» ou « Box ADSL + Clé Internet 3G+ », que ce soit en raison de l'arrivée de son terme ou en cas de résiliation, le Logiciel nécessaire au Contrôle Parental sera automatiquement désactivé. L'abonné s'engage à l'échéance à effacer et/ou détruire le Logiciel et la documentation qui lui est associée.

Au jour de la résiliation, l'abonné note qu'il ne bénéficiera plus des fonctionnalités offertes par le Contrôle Parental, si l'abonné n'installe pas un autre logiciel aux fonctionnalités équivalentes.

7. Responsabilité

L'abonné est seul responsable de son utilisation du Logiciel et du Service. SFR ne saurait en effet être responsable de l'utilisation faite par l'abonné du Logiciel et des requêtes permettant d'accéder à des contenus via le réseau Internet.

Le Logiciel de Contrôle Parental n'étant pas développé par SFR, aucune responsabilité ne peut retenue à sa charge s'agissant notamment :
- des requêtes effectuées sur les Listes Blanche et Noire, ainsi que des critères de sélection de filtrage,
- d'un mauvais fonctionnement du Logiciel,
- d'un quelconque dommage trouvant son origine antérieurement à l'activation par l'abonné du Logiciel, ou postérieurement à sa désactivation, pour quelque motif que ce soit,
- d'un quelconque dommage ou dysfonctionnement résultant du paramétrage du Logiciel par l'abonné,
- des Listes Noire et Blanche personnelles qui sont réalisées sous la seule et entière responsabilité de l'abonné.

ANNEXE 4

Conditions attachées à l'option HAPPY ZONE

Réservée uniquement aux abonnés ayant souscrit à l'Option « BoxADSL+Mobile»

L'option HAPPY ZONE permet à l'abonné d'émettre depuis son domicile (ou l'adresse qu'il a déclarée) situé dans une zone éligible, et à partir de son téléphone mobile, un nombre illimité d'appels 24H/24 et 7J/7 dans la limite de 3 heures par appel à destination de numéros de téléphones fixes situés en France métropolitaine et dans les pays étrangers dont la liste figure dans la documentation commerciale établie et mise à jour par SFR.

Description des appels inclus

Les appels illimités inclus dans l'option HAPPY ZONE sont uniquement les appels voix, à destination de correspondants personnes physiques titulaires de numéros fixes en France ou dans l'un des pays étrangers inclus dans l'option, émis via le téléphone mobile depuis la HAPPY ZONE ; cette Option étant réservée à un usage non lucratif. Sont également inclus les appels émis vers des correspondants personnes physiques titulaires de numéros de type Box (n° à 10 chiffres commençant par 087 ou 09) en France métropolitaine.

Par ailleurs, ces appels sont inclus dans l'Option sous réserve qu'ils n'excèdent pas la durée par appel spécifiée (3 heures par appel). Au-delà de cette durée, les minutes d'appels supplémentaires sont décomptées du forfait ou au-delà du forfait si celui-ci est épuisé.

Par nature, les appels vers les équipements destinés à détourner ou re-router les appels notamment sur un autre réseau, et les appels depuis boîtiers radio sont exclus du bénéfice de ces offres car contraires aux dispositions des Conditions Générales d'Abonnement et des présentes conditions.

Enfin, seront décomptés du forfait ou facturés aux tarifs en vigueur, car ils n'entrent pas dans le périmètre des Options les appels suivants: les appels vers des plates-formes téléphoniques (serveurs vocaux interactifs pouvant avoir comme racine un numéro d'appel commençant par 01,02,03,04 ou 05), les appels vers le service client, les appels vers Info Conso, les renvois d'appel et numéros libre appel, les appels vers les numéro courts, les numéros spéciaux, ou certains services, les n° d'accès wap et web, les transferts de données GPRS, les communications fax/data, les connexions Wap CSD, les appels vers le service Message Direct.

Fonctionnement de l'option HAPPY ZONE

Un signal sonore HAPPY ZONE indique à l'abonné émettant un appel depuis son domicile qu'il se trouve dans sa HAPPY ZONE.

Présentation de la HAPPY ZONE

La solution HAPPY ZONE repose sur une technologie cellulaire de repérage des cellules couvrant le domicile de l'abonné.
Par conséquent, la HAPPY ZONE d'un abonné ne se restreint pas à son domicile, il s'agit d'une zone plus large autour de son domicile.

Il importe cependant de souligner que l'option HAPPY ZONE n'est pas une offre qui permet d'améliorer la couverture à domicile. Elle utilise le réseau cellulaire GSM et UMTS déployé par SFR. Le bon fonctionnement de cette option dépend donc de la qualité de couverture du domicile des souscripteurs.

La couverture de la HAPPY ZONE, du fait de la technologie cellulaire, peut en effet être affectée en raison des conditions atmosphériques, topographiques, ou en raison d'obstacles (bâtiments,). Elle est également susceptible d'être mise à jour en fonction de l'évolution normale du réseau.

Seule la signalisation sonore HAPPY ZONE confirme à l'abonné qu'il est effectivement dans sa HAPPY ZONE.

Bénéfice de la tarification HAPPY ZONE

Tout appel d'une durée inférieure à 3 heures, émis depuis la HAPPY ZONE de l'abonné (signal sonore HAPPY ZONE entendu par l'abonné) et entrant dans le périmètre des appels inclus dans l'Option bénéficiera de la tarification préférentielle « Happy Zone ».

Au-delà des 3 heures, l'appel sera décompté du forfait au tarif en vigueur.

L'abonné est également informé que tout appel HAPPY ZONE (émis depuis la Happy Zone, validé par la signalisation sonore HAPPY ZONE et entrant dans le périmètre de l'Option) bénéficiera de la tarification «Happy Zone » pendant toute sa durée, dès lors qu'elle est inférieure à 3 heures, et ce même s'il quitte sa HAPPY ZONE en cours d'appel.
A l'inverse, tout appel émis en dehors de la HAPPY ZONE ne pourra pas bénéficier de la tarification préférentielle «Happy Zone », même si l'abonné rejoint sa HAPPY ZONE en cours d'appel.

Le bénéfice de l'Option prend effet à compter de son activation par SFR, soit dans les 24 heures de sa souscription, et ce pour une durée indéterminée.

L'activation effective de l'Option est confirmée par la mise en service du signal sonore HAPPY ZONE.

La souscription de l'Option vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions particulières.

Obligations de l'abonné

L'abonné s'engage à utiliser l'Option qu'il a souscrite conformément à l'usage pour lequel elle a été conçue et pour lequel elle est commercialisée.

En complément des dispositions visées dans les Conditions Générales d'Abonnement, SFR rappelle à

l'abonné que la carte SIM mise à sa disposition par SFR ne peut être utilisée par l'abonné pour proposer une offre commerciale à un tiers. Plus généralement, l'abonné s'interdit toute utilisation commerciale de l'accès au réseau SFR qui est mis à sa disposition, notamment en permettant à des tiers d'accéder au réseau de SFR moyennant une contrepartie notamment financière.
La carte SIM ne peut pas être utilisée, par l'abonné, par un exploitant de réseau de télécommunication ou par un fournisseur de services de télécommunication, aux fins de modifier l'acheminement d'un service de télécommunication sur un réseau public de télécommunication. Notamment, elle ne peut pas être utilisée dans le cadre de boîtiers radio ni en émission, ni en réception.

Tout usage frauduleux de la carte SIM, ou contraire aux présentes conditions, engage la responsabilité personnelle de l'abonné et ouvre droit à suspension et/ou résiliation.

L'abonné s'engage à informer SFR de tout changement d'adresse, notamment afin que l'éligibilité de sa nouvelle adresse à l'Option soit confirmée. A défaut de notification de SFR, l'abonné ne pourra s'en prévaloir auprès de SFR. Si l'abonné a souscrit l'option Happy Zone dans le cadre de l'Option « Box ADSL+ Mobile», il s'engage à ce que l'adresse déclarée pour le bénéfice de l'Option soit l'adresse à laquelle il souhaite installer sa ligne ADSL. Il est en effet impossible d'avoir deux adresses distinctes selon les services.

Il est par ailleurs impossible de cumuler deux options Happy Zone sur un même contrat. Si l'abonné souhaite profiter de l'option SFR Happy Zone à une adresse différente de celle déclarée pour l'Option « Box ADSL+ Mobile», il devrait alors souscrire séparément à l'option Happy Zone, et en perdra le bénéfice à l'adresse déclarée pour l'Option« Box ADSL+ Mobile».

L'abonné est informé que la modification de l'adresse de son domicile, dans le cadre de l'Option HAPPY ZONE, est soumise aux conditions suivantes par année calendaire:
-Le premier changement est facturé cinq (5) euro TTC,
-Du 2ème au 5ème changement, chaque changement est facturé soixante (60) euro TTC,
-Au-delà de cinq changements au cours d'une même année calendaire, SFR se réserve le droit de suspendre le bénéfice de l'Option.

Responsabilité

L'abonné reconnaît être informé du fait que la solution HAPPY ZONE repose sur une technologie cellulaire de repérage des cellules couvrant son domicile, et que de ce fait la couverture peut être affectée en raison des conditions atmosphériques, topographiques, ou en raison d'obstacles (bâtiments,), ce qui peut avoir des conséquences sur la qualité de service.

SFR s'engage à faire ses meilleurs efforts pour proposer un service de qualité.

Afin d'analyser tout dysfonctionnement éventuel et principalement le fait que le signal sonore HAPPY ZONE ne soit pas entendu par l'abonné à son domicile, SFR mettra à disposition des abonnés à l'Option HAPPY ZONE un numéro d'appel gratuit ayant pour objet d'analyser ces anomalies et de tenter de les corriger.

La responsabilité de SFR ne peut pas être engagée :

- en cas de mauvaise utilisation par l'abonné et/ou ses correspondants de l'Option,
- en cas de mauvais paramétrage du mobile et/ou de ses accessoires,
- en cas d'utilisation non conforme à son usage de la carte SIM,
- en cas de non respect par l'abonné de ses obligations visées dans les Conditions Générales d'Abonnement et dans les présentes conditions,
- en cas d'utilisation des Services SFR consécutive à une divulgation, une désactivation, une perte ou un vol du code d'accès confidentiel associé à chaque carte SIM, et plus généralement, d'utilisation doult Service par une personne non autorisée, non consécutive à une faute de SFR,
- en cas de transmission des signaux radioélectriques affectée par les contraintes ou les limites des normes techniques imposées à SFR par les autorités réglementaires ou les groupements normatifs compétents,
- en cas de perturbation ou d'interruption non directement imputable à SFR,
- en cas de perturbation et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption
de tout ou partie des services proposés sur les réseaux de radiotéléphonie publique numérique GSM/GPRS fournis et exploités par des Opérateurs Tiers,
- en cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation.

Résiliation

La souscription de l'Option est résiliée de plein droit en cas d'expiration, pour quelque cause que ce soit, du contrat d'abonnement principal de l'abonné dont les présentes conditions particulières constituent l'accessoire ou en cas de résiliation de l'Option « Box ADSL+ Mobile».

A contrario, en cas de résiliation de l'Option HAPPY ZONE, le contrat d'abonnement principal de l'abonné se poursuit dans les conditions dudit contrat.

L'Option HAPPY ZONE peut être résiliée à tout moment par l'abonné, auprès du Service Client. La résiliation sera effective immédiatement.

ANNEXE 5

Conditions Particulières d'Utilisation du Service SFR MESSAGERIE

Service réservé uniquement aux abonnés ayant souscrit à l'Option « Box ADSL+ Mobile»

Article 1 – Objet

Le présent document a pour objet de définir les conditions particulières d'utilisation du Service SFR Messagerie. Ce Service est réservé aux Clients et Abonnés SFR et aux titulaires de l'Option « Box ADSL+ Mobile» (ainsi qu'aux membres de leur foyer pour l'offre Webmail – Offre permettant uniquement l'envoi/la réception d'email). Les personnes éligibles sont ci après dénommées "L'Utilisateur ».

Une adresse e- mail est créée automatiquement lors de la souscription de l'Utilisateur à SFR Box ADSL + Mobile. Lors de sa première connexion au portail SFR, l'Utilisateur est invité à personnaliser cette adresse e-mail. L'acceptation par l'Utilisateur des conditions particulières d'utilisation du Service SFR Messagerie s'effectue directement sur le site www.sfr.fr. Elle est une condition préalable à toute création de compte.

Pour accéder au Service SFR Messagerie, l'Utilisateur doit s'identifier sur le site sfr.fr avec son code personnel puis personnaliser son adresse e-mail depuis la page d'accueil du service SFR Messagerie. L'Utilisateur est tenu, pour ce faire, de compléter le formulaire d'identification et de prendre connaissance des présentes conditions particulières d'utilisation du Service SFR Messagerie. L'Utilisateur doit accepter expressément ces conditions particulières en cochant la case d'acceptation pour valider son inscription au Service SFR Messagerie. Il confirmera cette dernière lors de l'envoi de son premier message immédiatement après son inscription.

Lors de son inscription en ligne, SFR adresse à l'Utilisateur pour confirmation un e-mail de confirmation d'inscription récapitulant le périmètre de l'offre.

L'Utilisateur accepte expressément que l'exécution du Service SFR Messagerie commence dès son inscription, ce qui dans ce cas, ne lui permet pas d'exercer son droit de rétractation dans le délai de sept (7) jours.

L'inscription au Service SFR Messagerie est annulée de plein droit en cas d'expiration, pour quelque cause que ce soit, du contrat d'abonnement de l'Utilisateur dont les présentes conditions particulières constituent l'accessoire.

Article 2 – Descriptif du Service SFR MESSAGERIE

Le Service SFR Messagerie permet d'envoyer des messages e-mail, MMS ou Texto® depuis le réseau Internet. Les Texto et MMS sont limités en un nombre de caractères indiqué à l'Abonné sur le site et peuvent être envoyés à destination des terminaux mobiles compatibles des clients des opérateurs mobiles de France Métropolitaine.

L'envoi d'emails est limité à 50 destinataires simultanés au maximum. Chaque email reçu/envoyé doit avoir une taille maximum de 20 Mo.

La capacité de la boîte de réception est de 50MO.

Le Service SFR Messagerie est accessible du monde entier à partir d'un ordinateur connecté au réseau Internet, sous réserve de compatibilité du service avec le système d'exploitation ainsi que le navigateur Internet du poste du client.

Le Service SFR Messagerie permet de :

1 – Envoyer des Texto ou MMS directement depuis le PC au coût d'envoi d'un Texto ou d'un MMS depuis un mobile. Les messages peuvent être envoyés depuis le Web vers tous les mobiles en France métropolitaine, les destinataires reçoivent alors un Texto® ou un MMS sur leur mobile selon le contenu du message envoyé. Pour recevoir un message, MMS ou Texto, le téléphone mobile du destinataire doit être allumé, dans une zone couverte par le réseau de son opérateur et la mémoire de sa carte SIM ne doit pas être saturée. Pour recevoir un MMS, le destinataire doit être équipé d'un mobile compatible MMS. Dans le cas contraire, il recevra un Texto l'informant qu'il peut consulter son message sur le Web (coût d'une connexion Web) ;

2 – Composer, consulter, transférer, répondre à des emails vers des boîtes e-mails de tous les fournisseurs de messagerie;

3 – Sauvegarder un message avant de l'envoyer, dans le dossier « Brouillons » ;

4 – Gérer son carnet d'adresses mobile via une interface Web et synchroniser ce carnet d'adresses avec le répertoire de la carte SIM du mobile (au tarif d'une synchronisation du répertoire) ;

En souscrivant à l'option payante Giga Messagerie (dont le tarif est mentionné sur le site sfr.fr), l'Utilisateur dispose d'un espace de stockage des messages allant jusqu'à 2 Go ;

SFR met à disposition de l'Utilisateur, lorsqu'il est Abonné SFR Mobile et qu'il a souscrit à l'Option « Box ADSL+ Mobile», jusqu'à 10 Boites aux Lettres. Le titulaire de l'Option « Box ADSL+ Mobile» est le seul habilité à créer, voire supprimer, des comptes e-mail supplémentaires pour son usage personnel ou celui des membres de son foyer. Il dispose par ailleurs automatiquement de la réception au format MMS (dans la limite des 1 600 premiers caractères et hors pièces jointes) de ses emails reçus sur @sfr.fr sur son mobile (fonctionnalité « réception des e-mails @sfr.fr gratuitement sur le mobile ») et peut adresser gratuitement 30MMS de réponse vers email par mois.

Les membres de son foyer ne disposent pas de ces dernières fonctionnalités.

Par ailleurs et en complément du Service SFR Messagerie, l'Utilisateur pourra souscrire à l'option payante SFR Mails pour recevoir sur son mobile, au format MMS (1600 premiers caractères et hors pièces jointes) les emails reçus sur ses autres adresses de messagerie (Yahoo, Free, AOL, etc.). L'option SFR Mails est régie par des conditions Particulières, disponibles sur sfr.fr.

Article 3 – Communication des éléments d'inscription

Lors de son inscription au Service, l'Utilisateur communique à SFR pour les besoins du Service des informations personnelles. L'Utilisateur s'engage à ce que les informations qu'il communique à SFR pour les besoins de son inscription soient exactes et s'engage à indiquer à SFR tout changement ou toute modification ultérieure de l'une de ses informations personnelles. Dans le cas contraire, SFR ne sera plus en mesure d'assurer la fourniture du Service, ce que l'Utilisateur reconnaît et accepte.

Pour accéder au service SFR Messagerie, l'Utilisateur doit saisir son code personnel SFR. L'Utilisateur doit impérativement préserver la confidentialité de ce code personnel afin d'éviter toute utilisation non autorisée ou malveillante d'un tiers. L'Utilisateur est informé qu'en cas de divulgation de son mot de passe à un tiers, il est seul responsable de toutes les conséquences de l'utilisation qui pourrait en être faite. Toute utilisation effectuée par le biais du mot de passe de l'Utilisateur est réputée effectuée par ce dernier.

En cas d'oubli de son code personnel, l'Utilisateur recevra par Texto® un nouveau code personnel, après en avoir fait la demande via la rubrique "Obtenez votre code personnel ", disponible depuis la rubrique « Identifiez-vous ».

SFR ne pourra être tenue responsable de toute perte ou dommage survenu en raison du manquement aux obligations de confidentialité incombant à l'Utilisateur (notamment et non limitativement : envoi de message par un ou des tiers).

SFR s'engage à prendre les mesures nécessaires visant à assurer la protection, l'intégrité et la confidentialité des informations fournies par l'Utilisateur et de celles acheminées par SFR, dans le cadre de l'utilisation du Service.

Article 4 – Conditions financières

L'inscription au service SFR Messagerie est gratuite, ainsi que l'envoi/la réception des emails.

Seul l'envoi de message SMS/MMS est payant.

Certaines options du service SFR Messagerie, comme l'option de stockage Giga Messagerie, peuvent être payantes.

Les tarifs du Service SFR Messagerie sont précisés sur le site www.sfr.fr et dans la documentation commerciale SFR.

Article 5 – Utilisation du Service

Les messages envoyés dans le cadre de SFR Messagerie relèvent de la correspondance privée et l'Utilisateur est le seul responsable des messages envoyés. Néanmoins, il s'interdit d'échanger toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes m?urs ou à l'ordre public et portant atteinte ou étant susceptible de porter atteinte aux droits des tiers et notamment à leurs droits de propriété intellectuelle.

L'Utilisateur s'interdit aussi de proférer des messages injurieux, diffamatoires ou racistes, des messages à caractère violent ou pornographique, des messages susceptibles par leur nature de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la protection des enfants et des adolescents.

Il s'engage également à ne pas émettre de messages encourageant la commission de crimes et/ou délits ou incitant à la consommation de substances interdites, de messages incitant à la discrimination, à la haine ou la violence.

L'Utilisateur s'interdit d'usurper l'identité d'un tiers lorsqu'il envoie des messages depuis SFR Messagerie.

Article 6 : Inactivité du compte/Résiliation/Annulation

En cas d'absence d'utilisation du service SFR Messagerie pendant un délai de 6 mois, le compte SFR Messagerie de l'Utilisateur est automatiquement désactivé et l'ensemble de ses contenus est supprimé.

En cas d'inactivité pendant 45 jours consécutifs, l'Utilisateur (hors titulaire de l'Option « Box ADSL+ Mobile» et/ou de l'option Giga Messagerie) reçoit un premier avis de résiliation de son compte, soit par MMS, soit par email. Si l'inactivité se poursuit, l'Utilisateur reçoit un dernier avis avant résiliation 175 jours après la dernière connexion, soit par MMS soit par email.

Article 7 – Responsabilité

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Le secret des correspondances transmises sur ce réseau n'est pas assuré.
L'Utilisateur reconnaît donc être informé que l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des informations et données de toute nature qu'il souhaite échanger sur le réseau Internet ne peuvent être garanties sur ce réseau. L'Utilisateur ne doit donc pas transmettre via le réseau Internet des messages dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie de manière infaillible.
Il appartient à l'Utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de ses terminaux à quelque fin que ce soit et de procéder à des sauvegardes préalablement et postérieurement à l'utilisation du Service.

S'agissant de l'utilisation d'Internet, l'Utilisateur est informé que Internet est un réseau véhiculant des données susceptibles d'être protégées par des droits de propriété intellectuelle ou d'enfreindre les dispositions légales en vigueur.

La Marque SFR et toutes les marques commerciales citées dans ce site sont des marques déposées.

L'Utilisateur s'interdit donc de transmettre, d'utiliser, de reproduire ou d'exploiter par tout moyen, toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes m?urs ou à l'ordre public et portant atteinte ou susceptible de porter atteinte aux droits de SFR et/ou de tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle.
SFR n'est pas en mesure de contrôler le contenu des messages ou des données transmis ou reçus via le Service, et par conséquent ne pourra en aucune manière être tenue responsable de quelque dommage que ce soit résultant notamment du non-respect de la réglementation en vigueur, d'erreur ou

d'omission dans les messages.

L'Utilisateur reconnaît également être pleinement informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, notamment en termes de non-garantie d'accès, d'absence de sécurité relative à la transmission de données et de non garantie des performances relatives à la transmission des données.

L'Utilisateur s'interdit toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du Service, telle que notamment l'encombrement volontaire ou involontaire des serveurs de messageries de SFR et/ou des destinataires de messages ou de son réseau, ou l'envoi de messages attractifs générant nécessairement un nombre imposant de réponses (teasing ou trolling), pouvant ainsi perturber la disponibilité des dits serveurs ou réseau. L'usage du service SFR Messagerie est strictement limité à un usage privé.
SFR ne peut garantir et, par conséquent, ne peut être tenue responsable des dysfonctionnements ou des pannes advenant sur le réseau GSM, le réseau de données et les serveurs de SFR qui ne seraient pas de son propre fait ainsi que des dysfonctionnements ou des pannes advenant sur les réseaux interconnectés au sien.

Article 8 – Données Nominatives

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les informations le concernant.

Il peut s'opposer à tout moment à la communication de ces informations à des tiers.

Il peut exercer ses droits en écrivant, en mentionnant ses nom, prénom et numéro d'appel et en joignant une copie de sa pièce d'identité en cours de validité, à l'adresse de son Service Client :
SFR Service Client - Accès Rectification et Opposition - TSA 91121 - 57 757 Metz Cedex 9.

ANNEXE 6

Droits et obligations du client liés au dégroupage

Le dégroupage d'un accès consiste, pour un opérateur autorisé conformément à la législation en vigueur, à demander à France Télécom d'utiliser sa boucle locale, pour la partie métallique de son réseau comprise entre le répartiteur principal et le point de terminaison situé dans les locaux de l'abonné (tout ou partie des fréquences transmises sur la ligne du client correspondant respectivement au dégroupage total d'un accès et au dégroupage par partage d'un accès) ou à la sous boucle locale qui relie le point de terminaison du réseau dans les locaux de l'abonné au sous-répartiteur de rattachement de cette boucle locale partielle (toutes les fréquences transmises sur la ligne du client correspondant respectivement au dégroupage total d'un accès) pour fournir un service de télécommunications à un client

Pour permettre la fourniture de cet accès à la boucle locale de France Télécom, le client doit préalablement souscrire à l'offre de service téléphonique et/ou d'autres services éventuels de télécommunications d'un opérateur.

La mise en oeuvre d'un dégroupage par partage d'un accès suppose l'existence d'un contrat d'abonnement au service téléphonique de France Télécom compatible. Dans ce cas, France Télécom reste responsable du service téléphonique qu'elle fournit au client conformément au contrat d'abonnement au service téléphonique correspondant et l'opérateur reste seul responsable du service haut débit porté par l'accès. En particulier, l'opérateur est responsable du filtre installé chez le client qui doit être conforme aux caractéristiques prévues par France Télécom. La responsabilité de France Télécom ne saurait être engagée quant à la qualité du service téléphonique dans le cas où les spécifications du filtre ou ses conditions de mise en oeuvre ne seraient pas respectées.

France Télécom reste en tout état de cause propriétaire des câbles et des équipements qu'elle a installés pour raccorder le local du client.
Obligations pour la mise en oeuvre

France Télécom met en oeuvre les moyens nécessaires, dans la limite des disponibilités des ressources de sa boucle locale, pour fournir un accès. France Télécom détermine seule les conditions techniques permettant l'accès à sa boucle locale ; elle peut être amenée à en modifier les conditions de fourniture et en suspendre temporairement l'usage pour des impératifs techniques notamment en cas de réalisation de travaux d'entretien, d'adaptation ou d'extension du réseau.

France Télécom intervient aux jours et heures ouvrés de ses services techniques.

Le client fait son affaire de la disponibilité et de l'entretien, à l'intérieur de la propriété desservie, des ouvrages nécessaires à la fourniture de l'accès à la boucle locale.

Le client fait son affaire de la conformité de son installation électrique aux normes en vigueur, de l'existence d'un dispositif de protection efficace contre les risques de surtension, et de la compatibilité électromagnétique de ses locaux.

Les équipements terminaux destinés à être raccordés à l'accès doivent faire l'objet d'un agrément ou d'une attestation de conformité par l'autorité compétente.

Sur la demande de France Télécom, le client doit prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à toute perturbation du réseau ou des services qui serait due à des conditions de raccordement ou d'utilisation des équipements terminaux non conformes à la réglementation des télécommunications en particulier au regard des exigences essentielles (attestation de conformité...).

Lors de la mise en ?uvre du dégroupage d'un accès, France Télécom affecte un numéro à l'accès dégroupé.

Pour toute modification de l'accès (changement de modalité de dégroupage, changement d'opérateur), le client est tenu de communiquer le numéro de l'accès qui lui a été communiqué par France Télécom.

Obligations pour le service apres-vente

Dans le cas du dégroupage par partage d'un accès, le client signale les dysfonctionnements du service téléphonique à France Télécom et les dysfonctionnements des services haut débit à l'opérateur. L'opérateur est seul responsable du filtre installé chez le client et des dysfonctionnements qu'il pourrait occasionner sur le service téléphonique fourni par France Télécom.

Dans tous les cas, si une intervention de France Télécom sur l'accès est nécessaire dans la propriété desservie, le client veillera à assurer aux personnes mandatées par France Télécom, et qui justifient de leur qualité, la possibilité d'accéder aux locaux où sont installés les ouvrages nécessaires à la fourniture de l'accès. Le client veillera également à informer les personnes mandatées par France Télécom de l'existence et de l'emplacement des canalisations et équipements de toute nature (exemple : gaz, électricité, eau) et de tous autres facteurs de risque lors des interventions.

Le client fait son affaire des conséquences que la mise en oeuvre de la modalité de dégroupage prévue dans le cadre de la signature du formulaire de souscription peut entraîner sur les contrats passés avec un autre opérateur ou distributeur.